Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Rapport annuel de gestion 20**14** 20**15**



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamot.gouv.qc.ca.

Photos

Pages 12 et 13 : © Tourisme Québec – Pierre-Philippe Brunet

Pages 18 et 19 : © iStockphoto.com – Buzbuzzer Pages 22 et 23 : © iStockphoto.com – Vladone Pages 42 et 43 : © iStockphoto.com – Buzbuzzer

Pages 46 et 47 : © Tourisme Bois-Francs

Pages 50 et 51 : © Tourisme Québec – Claude Parent et Serge Desrosiers Pages 64 et 65 : © Le Québec en images, CCDMD – Denis Chabot

Pages 80 et 81 : © Tourisme Québec – Linda Turgeon Pages 96 et 97 : © iStockphoto.com – Buzbuzzer

Pages 112 et 113 : © Tourisme Québec – Paul Hurteau et Claude Parent

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2015

ISBN: 978-2-550-73940-1 (imprimé) ISBN: 978-2-550-73941-8 (En ligne)

ISSN : 2369-5420 (Imprimé) ISSN : 2369-5439 (En ligne)

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.



Monsieur Jacques Chagnon Président de l'Assemblée nationale Hôtel du Parlement Québec (Québec)

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup de fierté que je dépose le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015.

Conformément aux prescriptions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements ainsi que de ses principales réalisations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Pierre Moreau

Quebec, septembre 2015



Monsieur Pierre Moreau Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Hôtel du Parlement Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015.

Ce rapport, élaboré en respectant les exigences de la Loi sur l'administration publique ainsi que les consignes gouvernementales, présente les résultats obtenus par le Ministère quant aux objectifs qu'il s'est fixés au cours de la dernière année.

J'en profite pour souligner l'excellent travail et l'engagement de l'ensemble du personnel du Ministère de même que sa grande fierté de travailler à la réalisation de notre mission. Les compétences de chacun nous ont permis de remplir nos engagements et d'atteindre les résultats présentés dans le présent rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre.

Sylvain Boucher

Québec, septembre 2015

Déclaration attestant de la fiabilité des données

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport sont sous ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données de même que sur l'information et les explications qui sont présentées dans le rapport.

Le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Ministère;
- > expose les objectifs établis, les réalisations et les résultats atteints;
- > présente des données exactes et fiables.

Les résultats et les explications contenus dans ce rapport annuel de gestion sont fiables ainsi que les contrôles y afférents. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Québec, septembre 2015

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme

Monsieur Sylvain Boucher Sous-ministre Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au regard des objectifs du Plan stratégique 2009-2013, de la Déclaration de services à la clientèle, de la Prolongation 2013-2015 du Plan d'action de développement durable 2009-2013, du Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015, des principales réalisations en matière de ressources informationnelles ainsi que des renseignements qui s'y rapportent. Cette information est présentée dans le rapport annuel de gestion du Ministère pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen. Un examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Nos travaux ont été effectués en tenant compte des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Ils ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie par le personnel du Ministère. Notre examen ne visait pas à évaluer le contrôle interne, à vérifier les systèmes de compilation ni à effectuer des sondages.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au regard des objectifs du Plan stratégique 2009-2013, de la Déclaration de services à la clientèle, de la Prolongation 2013-2015 du Plan d'action de développement durable 2009-2013, du Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 et des principales réalisations en matière de ressources informationnelles pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015 ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice p. i. de la vérification interne et de l'évaluation de programme,

Véronique Tremblay Québec, septembre 2015

Table des matières

Introduction	11
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	12
Mission	
Vision	
Valeurs	
Partenaires	
Domaines d'activité	
Organisation administrative	
Organismes du portefeuille	16
Faits saillants	18
Résultats relatifs au plan stratégique	
Sommaire des résultats relatifs aux objectifs du plan stratégique	23
Enjeu 1 : Des municipalités autonomes et responsables dans des régions dynamiques	
Enjeu 2 : Des interventions mises en œuvre de façon concertée	32
Enjeu 3 : Une organisation innovante et efficace	35
Principaux programmes d'aide financière	
Performance relative aux engagements de la Déclaration de services à la clientèle	42
Déclaration de services à la clientèle	43
Traitement des plaintes, gestion contractuelle et éthique	46
Traitement des plaintes relatives aux municipalités	47
Mandats d'audit en gestion contractuelle	48
Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale	49
Performance relative aux engagements du plan d'action de développement durable	FO
Résultats relatifs au plan d'action de développement durable	
resultats relatifs au plair à action de developpement durable	
Gestion des ressources	64
Ressources humaines	
Ressources financières	70
Ressources informationnelles	76
Exigences législatives et gouvernementales	80
Mesures pour l'intégration et l'égalité	Ω1
Bonnes pratiques en matière d'éthique et de langue française	
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	87
Renseignements personnels	93
Dispense à l'égard des règles d'adjudication de contrats municipaux	94
Occupation et vitalité des territoires	96
Résultats relatifs au Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2013-2016	
Suivi des actions pour la région métropolitaine de Montréal	111
Activités des conférences régionales des élus	112
Activites des conferences regionales des elus	
ANNEXE	116

Liste des abréviations

CAR conférence administrative régionale

CMQ Communauté métropolitaine de Québec

CMQ Code municipal du Québec (chapitre C-27.1)

CRE conférence régionale des élus

CSPQ Centre de services partagés du Québec

ETC équivalent temps complet

LAU Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

LCV Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

MAMOT ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MRC municipalité régionale de comté

OVT occupation et vitalité des territoires

PMAD plan métropolitain d'aménagement et de développement

VGQ Vérificateur général du Québec

Introduction

Le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Le Rapport constitue le principal outil de reddition de comptes du Ministère. Il fait état des résultats relatifs aux objectifs du plan stratégique ainsi qu'à ceux du Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015. Il fait aussi état des résultats relatifs aux engagements formulés dans la Déclaration de services à la clientèle, aux actions inscrites dans le plan d'action de développement durable et à la gestion des ressources.

Ce document comprend un état de situation par rapport à diverses exigences législatives et gouvernementales auxquelles le Ministère doit répondre. Il rend compte également du suivi des actions ministérielles touchant l'occupation et la vitalité des territoires. Finalement, il présente un sommaire des activités des conférences régionales des élus pour l'exercice financier 2014-2015.





Mission

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens.

Vision

En concertation avec ses partenaires, le Ministère met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

Il agit en partenariat et en concertation avec les acteurs des milieux municipal, régional et rural, et joue un rôle d'accompagnateur auprès de sa clientèle. Sa vision souligne la place essentielle ainsi que le rôle prépondérant qu'il occupe en matière de politiques et de stratégies en vue d'assurer une plus grande autonomie et une plus grande responsabilisation de ses partenaires.

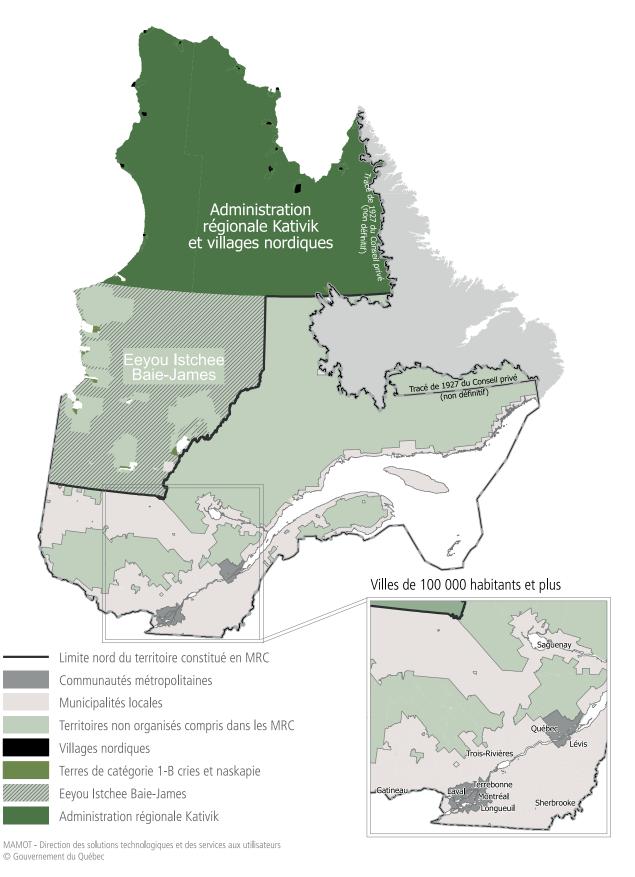
Valeurs

Le personnel du Ministère est guidé, dans l'exercice de ses fonctions, par les valeurs fondamentales que nous retrouvons dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise soit la compétence, la loyauté, l'impartialité, le respect et l'intégrité.

Les fondements de l'organisation municipale du Québec

- Les municipalités relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec.
- Les municipalités exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.
- Le régime municipal confère aux municipalités une grande autonomie politique, administrative et financière.

Organisation territoriale municipale du Québec



Partenaires

Pour remplir ses mandats et assumer les responsabilités qui lui sont confiées, le Ministère travaille en concertation avec ses partenaires des milieux municipal et régional ainsi qu'avec les ministères et organismes gouvernementaux qui agissent auprès des municipalités et des régions.

Parmi les partenaires qui collaborent étroitement avec le Ministère, on compte notamment les municipalités locales, les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, l'Administration régionale Kativik, l'Administration régionale Baie-James, le Gouvernement de la nation crie, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec ainsi que les milieux associatifs sectoriels du personnel des municipalités.

Domaines d'activité

Afin de remplir sa mission, le Ministère intervient dans divers domaines d'activité qui sont principalement :

- > l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- la démocratie municipale;
- > le développement des territoires et des milieux ruraux;
- > le développement et le rayonnement de la métropole;
- > l'éthique, la déontologie et la surveillance de l'application des lois municipales;
- l'évaluation foncière;
- > la fiscalité et les finances municipales;
- > la gestion municipale, les politiques municipales et l'organisation territoriale;
- Jes infrastructures;
- > l'occupation et la vitalité des territoires.

Organisation administrative

Au 31 mars 2015, le Ministère réalise les divers volets de sa mission grâce à cinq unités, à savoir :

- le Sous-ministériat à la coordination des projets spéciaux et à la gouvernance des technologies de l'information;
- > le Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales;
- le Sous-ministériat aux politiques;
- le Sous-ministériat aux territoires;
- > le Secrétariat à la région métropolitaine.

À ces unités s'ajoutent six autres unités relevant directement du sous-ministre :

- > le Bureau du commissaire aux plaintes;
- > la Direction des affaires juridiques;
- la Direction des communications;
- > la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme;
- > la Direction générale des services à la gestion;
- le Secrétariat général.

Le Ministère compte également 15 directions régionales qui assurent une présence sur tout le territoire du Québec.

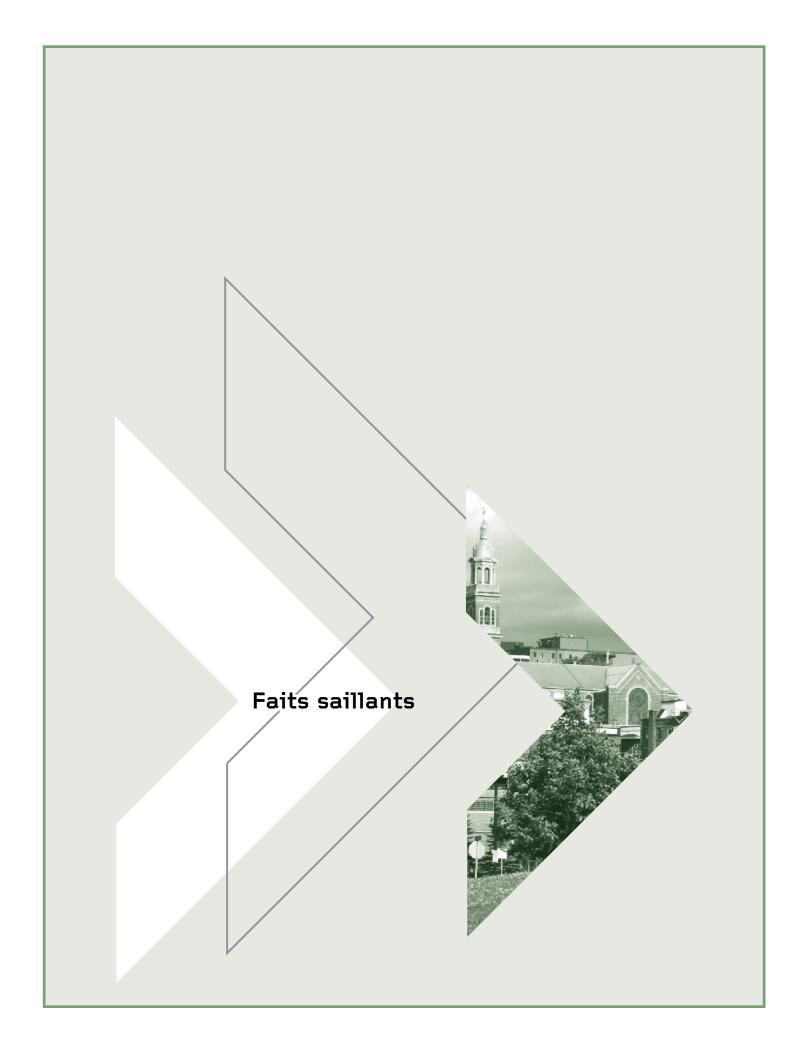
L'organigramme du Ministère au 31 mars 2015 se trouve en annexe du présent rapport.

Organismes du portefeuille

Outre le Ministère, trois organismes sont placés sous l'autorité du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- > la Commission municipale du Québec, un tribunal et un organisme administratif d'enquête et de conseil spécialisé en matière municipale;
- la Société d'habitation du Québec, l'organisme responsable des politiques et des programmes d'habitation. Cet organisme est le principal conseiller du gouvernement dans ce domaine;
- > la Régie du logement, un tribunal spécialisé qui exerce sa compétence en matière de bail résidentiel.

Ces organismes soumettent au ministre un rapport annuel de gestion distinct.





Changements organisationnels

À la suite des élections générales qui se sont tenues le 7 avril 2014 et qui ont mené à la formation d'un nouveau gouvernement, des changements ont été apportés dans l'organisation du Ministère. Le Secrétariat à la région métropolitaine, qui relevait jusqu'alors du ministère du Conseil exécutif, relève désormais du MAMOT. En outre, le Secrétariat à la région métropolitaine soutient le ministre responsable de la région de Montréal dans la réalisation de son mandat. Le mandat de l'économie sociale a pour sa part été confié au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Redéfinition des relations entre Québec et les municipalités

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est vu confier le mandat de redéfinir les relations entre Québec et les municipalités de manière à accroître leur autonomie et à leur accorder la pleine reconnaissance comme palier local de gouvernance. Cette redéfinition se fait sur la base de cinq principes, soit la subsidiarité, la simplification, l'efficience, la transparence et l'imputabilité.

Le Ministère a ainsi entrepris et réalisé de nombreuses actions en 2014-2015 qui témoignent de cette nouvelle relation, dont la signature avec les représentants des municipalités du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale, la mise en place d'une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional, l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (chapitre S-2.1.1) ainsi que l'amorce de la révision des lois municipales, incluant les lois visant à reconnaître le statut particulier de la Ville de Montréal à titre de métropole et celui de la Ville de Québec à titre de capitale nationale.

Pacte fiscal transitoire

Le 5 novembre 2014, le gouvernement a conclu avec les représentants des municipalités le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale. Le pacte fiscal transitoire, d'une durée d'un an, prévoit pour l'année 2015 des transferts aux organismes municipaux de 598,9 millions de dollars auxquels le gouvernement ajoute une somme de 50 millions de dollars pour bonifier le Programme d'aide à la voirie locale.

Nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional

Par ailleurs, le pacte fiscal transitoire 2015 propose une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional dans laquelle les MRC se verraient confier de nouvelles responsabilités de manière à alléger les structures et à rapprocher les décisions de la population. Le pacte fiscal transitoire prévoit aussi la constitution d'un programme de soutien au développement des territoires, le Fonds de développement des territoires.

Régimes de retraite des employés municipaux

De concert avec la Régie des rentes du Québec, le Ministère a participé activement à la démarche gouvernementale visant à restructurer les régimes de retraite municipaux, démarche qui a conduit à l'adoption, le 4 décembre 2014, de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. Les grands principes du projet de loi sont d'assurer la pérennité des régimes de retraite, de respecter la capacité de payer des contribuables et l'équité intergénérationnelle, de protéger les rentes des retraités et de prioriser la négociation.

Révision des lois municipales et proposition de projets de loi visant à reconnaître le statut particulier de la Ville de Montréal à titre de métropole et celui de la Ville de Québec à titre de capitale nationale

La redéfinition des relations entre Québec et les municipalités nécessite la révision de nombreuses lois municipales. Pour travailler à ce vaste chantier, trois tables de concertation, présidées par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et assistées de comités techniques, ont été créées et ont amorcé leurs travaux en 2014-2015.

Reconstruction de la ville de Lac-Mégantic

Le 9 juillet 2014, une aide financière d'un montant maximal de 55,5 millions de dollars a été approuvée par le gouvernement pour la reconstruction et la relance de la ville de Lac-Mégantic à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013. En 2014-2015, une somme de 18,4 millions de dollars a été versée pour le volet réaménagement du centre-ville. En plus du soutien financier, le Ministère assure la coordination de l'intervention gouvernementale visant la reconstruction du centre-ville et des infrastructures de la ville de Lac-Mégantic.

Infrastructures municipales

Le Ministère administre des programmes d'aide financière et de transfert pour accompagner les municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructure prioritaires. En 2014-2015, 222 millions de dollars d'aide provinciale ont été octroyés par l'entremise des différents programmes du Ministère. De plus, 128,4 millions de dollars ont été transférés aux municipalités du Québec en 2014-2015 pour la réalisation de travaux d'infrastructure grâce aux programmes de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

La nouvelle entente relative à la taxe sur l'essence et à la contribution du Québec 2014-2024 a été signée le 23 juin 2014 par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. De plus, des investissements à hauteur de 6,93 milliards de dollars ont été approuvés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2014-2024 pour le secteur des infrastructures municipales.

Métropole

En 2014-2015, le Ministère a réalisé de nombreuses activités de coordination et de concertation dans la région métropolitaine de Montréal, dont le soutien aux célébrations du 375° anniversaire de la ville de Montréal en 2017. Le gouvernement du Québec a confirmé les grands paramètres de sa contribution, soit un soutien financier maximum de 60 millions de dollars pour les festivités et de près de 160 millions de dollars pour la réalisation de legs majeurs.

De plus, les normes et orientations du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole ont fait l'objet d'une révision. Ce programme vise à soutenir l'essor économique, social et culturel de la métropole, et à en favoriser le progrès et le rayonnement. En 2014-2015, le Ministère a annoncé son soutien financier à 88 projets.

Intégrité dans le milieu municipal

Au cours de la dernière année, le Ministère a accompli diverses actions afin de soutenir le développement d'une culture éthique et la saine gestion dans le milieu municipal. Ces actions ont mené notamment à l'adoption, le 12 juin 2014, de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal (2014, chapitre 3) qui oblige la Ville à nommer un inspecteur général. La Loi prévoit que l'inspecteur général a le mandat de surveiller les processus de passation des contrats et leur exécution par la Ville ou par une personne morale qui lui est liée.

Le Ministère a également continué de suivre la mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1) comme en témoigne le dépôt de son quatrième rapport en février 2015. Il a aussi procédé au traitement de plus de 500 plaintes relatives aux municipalités. Enfin, en 2014-2015, le Ministère a effectué des travaux d'audit en matière de gestion contractuelle.

Gestion informatique des programmes d'infrastructure

Le développement du système informatique MOSAIC constitue un projet majeur pour le Ministère. Ce système vise à assurer la gestion des programmes d'aide financière pour la réalisation de projets d'infrastructures municipales. La première phase de la solution MOSAIC a été mise en opération avec succès le 8 décembre 2014. Cette phase représente le développement de plus de 70 % de la solution globale. Le budget prévu est rigoureusement suivi et respecté.

Gestion des ressources humaines et financières

Le gouvernement a annoncé, le 24 avril 2014, des mesures à mettre en place à l'égard du contrôle des dépenses, soit des gains de productivité représentant 2 % de la masse salariale et des efforts équivalant à une réduction de 3 % des dépenses de fonctionnement. Un gel de recrutement a également été instauré en ce qui concerne les employés nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

Afin d'assurer la gestion des risques budgétaires, des mesures de contrôle des dépenses ont été mises en œuvre au Ministère. Ainsi, une gestion serrée des activités de dotation et le gel du recrutement ont assuré le respect de la cible d'effectif utilisé établie par le Conseil du trésor pour 2014-2015 et des cibles de réduction de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement.





Le Plan stratégique 2009-2013 du Ministère a été prolongé pour l'année 2014-2015 et le prochain plan est en cours d'élaboration. Les indicateurs du Plan stratégique 2009-2013 ayant été atteints dans les années précédentes, le Ministère rend compte dans cette section des actions réalisées en 2014-2015 par rapport aux objectifs stratégiques.

Sommaire des résultats relatifs aux objectifs du plan stratégique

Enjeu et orientation	Objectif	Résultats 2014-2015	Page
Enjeu 1 : Des municipalités autonomes et responsables dans des régions dynamiques	Objectif 1.1 : Contribuer à améliorer le mode de fonctionnement des municipalités et alléger leur cadre législatif et réglementaire	Diverses mesures mises en place dont la signature d'un pacte fiscal transitoire et la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional	24
Orientation 1 : Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions	Objectif 1.2 : Favoriser l'acquisition de connaissances	15 guides et documents techniques publiés sur des sujets tels que l'évaluation foncière, l'occupation et la vitalité des territoires ainsi que la fiscalité et les finances municipales Les guides et documents techniques produits en 2014-2015 ont été consultés 29 697 fois sur le Web	29
Enjeu 2 : Des interventions mises en œuvre de façon concertée	Objectif 2.1 : Réaliser des interventions concertées et structurantes au bénéfice des municipalités et des régions	Soutien à la Ville de Lac-Mégantic et coordination de la préparation du 375° anniversaire de la ville de Montréal	32
Orientation 2 : Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats	Objectif 2.2. : Favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats avec les municipalités et les régions	Mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et de la loi-cadre et élaboration du nouveau Fonds de développement des territoires	33
Enjeu 3 : Une organisation innovante et efficace Orientation 3 :	Objectif 3.1 : Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée dans un contexte de réduction de la taille de l'État	Nouveau plan directeur des ressources humaines élaboré et mise en œuvre amorcée Diminution du taux de départ volontaire de 4,7 points de pourcentage	35
Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service	Objectif 3.2 : Adapter les services aux attentes des municipalités et des régions en fonction des moyens disponibles	Gestion informatique des programmes d'infrastructure : mise en place du système MOSAIC	36

Enjeu 1 Des municipalités autonomes et responsables

dans des régions dynamiques

Orientation 1 Accroître l'autonomie et la responsabilité

des municipalités et des régions

Objectif 1.1 Contribuer à améliorer le mode de fonctionnement des municipalités

et alléger leur cadre législatif et réglementaire

Résultats Diverses mesures mises en place

dont la signature d'un pacte fiscal transitoire

et la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance municipale

en matière de développement local et régional

Signature d'un pacte fiscal transitoire 2015

En 2013-2014, des dispositions ont été prises pour que les mesures de l'Entente 2007-2013 sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités soient reconduites pour l'année 2014. Ainsi, les municipalités ont pu disposer de 257,4 millions de dollars qui proviennent du budget du MAMOT pour l'année 2014. Entretemps, des négociations ont été entreprises afin d'établir une nouvelle entente.

Le gouvernement a conclu, le 5 novembre 2014, avec les représentants des municipalités le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale. Le pacte fiscal transitoire, d'une durée d'un an, prévoit pour l'année 2015 le transfert de 598,9 millions de dollars aux organismes municipaux ainsi qu'une bonification de 50 millions de dollars du Programme d'aide à la voirie locale. Il confirme également l'engagement du gouvernement à redéfinir sa relation avec les municipalités et à poursuivre les travaux de révision du cadre législatif municipal. Les gestes permettant de mettre en œuvre les mesures du pacte fiscal 2015 ont été posés à la fin de l'année 2014 et au début de 2015.

Parmi ces gestes, mentionnons l'édiction en date du 25 mars 2015 du Règlement modifiant le Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes. De plus, le Règlement modifiant le Règlement sur le régime fiscal municipal et scolaire applicable aux gouvernements des autres provinces, aux gouvernements étrangers et aux organismes internationaux a été publié à titre de projet à la *Gazette officielle du Québec* du 4 mars 2015.

Le gouvernement s'est aussi engagé à simplifier les procédures de reddition de comptes des organismes municipaux. À cette fin, le groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités, présidé par M. Jean Perrault et comprenant des représentants de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et du gouvernement du Québec, a été constitué le 11 mars 2015. Ce groupe de travail devra rendre son rapport au cours de l'année 2015-2016.

Dans la perspective du rétablissement de l'équilibre budgétaire, le pacte prévoit des réductions des transferts gouvernementaux à l'ensemble des organismes municipaux de 300 millions de dollars. Ces mesures de réduction concernent notamment l'aide accordée aux conférences régionales des élus et aux centres locaux de développement, les compensations tenant lieu de taxes ainsi que le remboursement de la TVQ. L'effet net de ces réductions est de 222,6 millions de dollars pour les municipalités. Ces dernières peuvent compenser par le resserrement de leurs dépenses ou l'utilisation de leurs surplus, évitant ainsi de diminuer les services essentiels à la population ou de hausser les taxes.

Enfin, le gouvernement a entrepris les discussions avec ses partenaires municipaux afin de conclure, au cours de l'année 2015, un nouveau pacte fiscal devant s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016.

Nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional

Avec le pacte fiscal transitoire 2015, le gouvernement prévoit la mise en place d'une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional dans laquelle les MRC se verraient confier de nouvelles responsabilités de manière à alléger les structures et à rapprocher les décisions de la population.

Cette nouvelle gouvernance prévoit l'abolition des conférences régionales des élus et le transfert de leurs responsabilités aux MRC ainsi que l'exercice, par les MRC, de la compétence en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat. Ainsi, les MRC n'auraient plus l'obligation de déléguer à un centre local de développement l'exercice de cette compétence. Le pacte fiscal transitoire prévoit aussi la constitution d'un programme de soutien au développement des territoires, le Fonds de développement des territoires, doté d'une enveloppe budgétaire gouvernementale de 100 millions de dollars en transferts inconditionnels aux MRC.

Les modifications législatives nécessaires à la réalisation de ces engagements, élaborées par le MAMOT, ont été incluses dans le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, présenté à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014. Ce projet de loi prévoit aussi la fin de l'obligation, pour les MRC, de confier leurs responsabilités en matière de développement économique local à un centre local de développement.

NOTE: Ce projet de loi a été adopté le 20 avril 2015. Ainsi, tout au long de l'année 2014-2015, les CRE ont poursuivi leurs activités de concertation et de concrétisation des priorités régionales par le soutien à divers projets ainsi que par la conclusion de 19 ententes spécifiques avec des ministères et organismes du gouvernement et d'autres partenaires.

Redéfinition des relations entre Québec et les municipalités et proposition de projets de loi visant à reconnaître le statut particulier de la Ville de Montréal à titre de métropole et celui de la Ville de Québec à titre de capitale nationale

Le premier ministre a donné au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le mandat de redéfinir les relations entre Québec et les municipalités et d'élaborer deux lois visant à reconnaître les responsabilités uniques assumées par la métropole et par la capitale nationale.

Trois tables de concertation, présidées par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et assistées de comités techniques, ont été créées pour donner suite à ce mandat : la Table sur les relations Québec-municipalités, la Table Québec-Montréal et la Table Québec-Québec.

La Table sur les relations Québec-municipalités s'est réunie à deux reprises au cours de l'exercice 2014-2015 et ses membres ont adopté leurs priorités ainsi qu'un plan de travail. La Table Québec-Montréal, qui a pour rôle d'agir comme une instance de consultation du ministre pour l'élaboration du projet de loi sur la Ville de Montréal, s'est réunie le 11 juillet 2014. La Ville de Montréal doit déposer ses propositions de modification législative au cours de l'été 2015. Les travaux de la Table se poursuivront alors. Quant à elle, la Table Québec-Québec, qui a pour rôle d'agir comme une instance de consultation du ministre pour l'élaboration du projet de loi sur la Ville de Québec, s'est réunie à trois reprises. Les travaux ont progressé sur la base des propositions formulées par la Ville de Québec.

Création du poste d'inspecteur général à la Ville de Montréal

Adoptée le 12 juin 2014 et sanctionnée le jour suivant, la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal oblige la Ville à nommer un inspecteur général. Cette loi, réclamée par le maire de Montréal, prévoit, entre autres, que l'inspecteur général a le mandat de surveiller les processus de passation des contrats et leur exécution par la Ville ou par une personne morale qui lui est liée. Elle contient des mesures visant à prévenir les manquements à l'intégrité lors de la passation ou de l'exécution de ces contrats.

Révision du financement des régimes de retraite des employés municipaux

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, sanctionnée le 5 décembre 2014, vise à assurer la pérennité des régimes de retraite municipaux. Elle repose sur des principes tels que le respect de la capacité de payer des contribuables et l'équité intergénérationnelle, le partage équitable des coûts, la protection des rentes des retraités et la priorité à la négociation. Elle vise 170 régimes de retraite d'organismes municipaux comptant plus de 122 000 participants dont près de 50 000 retraités.

La Loi prévoit, entre autres, que les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal doivent être modifiés, à compter du 1^{er} janvier 2014, afin d'y prévoir le partage à parts égales des coûts, le partage entre les participants actifs et l'organisme municipal des déficits éventuels pour le service postérieur au 31 décembre 2013 et la constitution de fonds de stabilisation. Elle prévoit également que les déficits imputables aux participants actifs le 1^{er} janvier 2014 pour le service accumulé avant cette date sont assumés à parts égales par ces participants actifs et l'organisme municipal à moins que les parties conviennent d'un partage pouvant aller jusqu'à un minimum de 45 % pour les participants actifs et un maximum de 55 % pour l'organisme municipal. Elle autorise également l'organisme municipal à suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des personnes qui étaient retraitées au 31 décembre 2013 lorsque le régime n'est pas entièrement capitalisé au 31 décembre 2015. De plus, elle oblige qu'une évaluation actuarielle soit préparée pour tous les régimes en date du 31 décembre 2013.

Enfin, la Loi établit un processus de restructuration prévoyant une période de négociation d'une année, pouvant être prolongée pour une période de trois mois renouvelable une seule fois. De plus, les parties peuvent avoir recours à la conciliation et, en cas d'échec des négociations, le différend est soumis à un arbitre.

Processus d'adjudication des contrats des organismes municipaux

En décembre 2012, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chapitre 25). Bien que sous l'autorité du ministre responsable de l'Administration gouvernementale, cette loi a nécessité une collaboration soutenue du MAMOT pour les parties touchant le secteur municipal. L'application du système de vérification mis en place par cette loi s'est effectuée de façon graduelle. Afin d'en poursuivre la mise en œuvre, le gouvernement a pris le décret 796-2014, le 10 septembre 2014, pour abaisser à 5 millions de dollars le seuil du montant des contrats et des sous-contrats de services et de travaux de construction pour lesquels une autorisation de l'Autorité des marchés financiers est nécessaire. Les nouvelles dispositions ont fait l'objet d'un *MuniExpress* publié sur le site Web du Ministère.

Le 10 septembre 2014, le gouvernement a également pris le décret 795-2014 visant à assujettir à l'autorisation préalable de l'Autorité des marchés financiers certains contrats d'approvisionnement et contrats de services de la Ville de Montréal qui comportent une dépense égale ou supérieure à 100 000 \$ et divers sous-contrats qui comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$.

Aménagement du territoire et urbanisme

Le dossier de l'aménagement du territoire a nécessité cette année encore des efforts importants de la part du Ministère qui est responsable de produire, après consultation des ministères et organismes concernés, les avis sur la conformité aux orientations gouvernementales en aménagement des documents de planification des organismes municipaux. Mentionnons que près de 300 avis de conformité ont été donnés par le ministre concernant des modifications ou des adoptions de schémas d'aménagement révisés ou concernant des règlements de contrôle intérimaire.

Le projet de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire s'est poursuivi tout au long de l'année 2014-2015 et 5 documents d'orientation sont en cours d'élaboration. Les diagnostics sont en train d'être posés pour deux documents :

- > les inondations;
- > le territoire et les activités agricoles.

Les travaux devraient se terminer au cours de l'exercice 2015-2016 pour trois documents :

- > les glissements de terrain dans les dépôts meubles;
- les ressources minérales;
- > le développement durable des milieux de vie.

Ce dernier document regroupe les thèmes de la gestion de l'urbanisation, de la mobilité durable, de la réduction des gaz à effet de serre, de la santé et des saines habitudes de vie, et de l'aménagement culturel du territoire.

Une table des sous-ministres adjoints a également été mise sur pied à l'automne 2014, rassemblant les ministères et les organismes concernés par le projet. Elle s'est réunie trois fois en 2014-2015 et a notamment convenu d'un échéancier de travail en vertu duquel les travaux de renouvellement devraient se terminer en 2017.

Soutien à une urbanisation durable des communautés métropolitaines et du territoire qui les entourent

L'action du Ministère en 2014-2015 a porté sur le soutien à la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur le territoire des communautés métropolitaines ainsi que sur le soutien aux communautés métropolitaines dans la mise en œuvre de leur plan métropolitain d'aménagement et de développement respectif.

Le concept des trames métropolitaines verte et bleue se décline en trois volets : les parcs, les réserves, les espaces verts et les milieux humides sont l'assise de la trame verte; le fleuve, les rivières et les plans d'eau sont l'assise de la trame bleue; les réseaux pédestres et cyclables assurent l'accès aux trames verte et bleue et les relient. Ces trames visent à assurer un étroit maillage entre les éléments naturels structurants du territoire métropolitain pour en favoriser l'accessibilité et en assurer la protection.

En 2014-2015, le Ministère a consacré 9,475 millions de dollars au déploiement de la trame verte et bleue et du sentier cyclable et pédestre Oka–Mont-Saint-Hilaire ainsi qu'à la réalisation des plans de développement de la zone agricole prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il a également effectué le versement de 1,975 million de dollars prévu au protocole d'entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Par ailleurs, les travaux visant la concordance des schémas d'aménagement et de développement au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal se sont poursuivis. En 2014-2015, 5 MRC sur les 14 constituant la Communauté métropolitaine de Montréal ont rendu leur schéma d'aménagement conforme au plan métropolitain d'aménagement et de développement; quatre d'entre elles ont reçu leur avis de conformité en 2014-2015 et la cinquième a reçu le sien le 1^{er} avril 2015. Rappelons que 2 MRC avaient déjà réalisé l'exercice, l'une en 2012-2013 et l'autre en 2013-2014.

Des discussions portant sur des mesures visant à assurer la concordance des schémas d'aménagement et de développement des MRC au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec ont eu lieu entre cette dernière et le Ministère.

Objectif 1.2 Favoriser l'acquisition de connaissances

Résultat

15 guides et documents techniques publiés sur des sujets tels que l'évaluation foncière, l'occupation et la vitalité des territoires ainsi que la fiscalité et les finances municipales

Guides et documents techniques

Le Ministère élabore et diffuse des guides et des documents techniques afin d'accroître la connaissance des citoyens, des municipalités et des intervenants régionaux concernant différents sujets. Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a produit et diffusé dans son site Web 15 nouveaux guides et documents techniques. La publication dans le Web satisfait aux orientations ministérielles concernant l'impression des documents destinés à la clientèle externe. Ces orientations reposent notamment sur le principe voulant que le site Web ministériel fonctionne comme un centre de distribution virtuel des publications du MAMOT dans une perspective de développement durable et de réduction des coûts.

La publication de ces documents a permis au Ministère de répondre aux besoins de renseignements sur des sujets comme l'évaluation foncière, les infrastructures, l'occupation et la vitalité des territoires ainsi que la fiscalité et les finances municipales. Parmi les documents publiés et visant un large public, notons, en plus d'un bilan 2012-2013 de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, les publications suivantes : Document à l'intention des citoyens : L'évaluation foncière de votre propriété; Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec.

Le Ministère a également publié des documents techniques s'adressant à des clientèles ciblées comme les évaluateurs fonciers ou le personnel des municipalités. Parmi les publications produites au cours de l'année, on retrouve les documents suivants : Instructions aux municipalités pour mandater une firme-conseil, un consultant ou un collaborateur; Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018; Manuel de la présentation de l'information financière municipale.

Autres publications

1. Mise à jour du site Web ministériel

En 2014-2015, plusieurs pages ont été ajoutées au site ministériel notamment en ce qui concerne la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional, le pacte fiscal transitoire avec les municipalités ainsi que le Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean de juin 2015.

2. Création d'un outil de recherche sur la planification régionale et métropolitaine

En juillet 2014, les cartes statiques du site du Ministère illustrant l'état de situation en ce qui concerne les schémas d'aménagement ont été remplacées par un outil de consultation dynamique qui permet la recherche par régions administratives, par municipalités régionales de comté et par communautés métropolitaines. Cet outil, qui se nomme *Portrait global de la planification régionale et métropolitaine*, donne accès au portrait global de la planification des MRC et des communautés métropolitaines sous forme de tableaux et de cartes.

Il permet de connaître l'état de situation sur les points suivants : la date d'adoption des différents documents de planification; la date à laquelle la MRC ou la communauté métropolitaine a signifié au ministre une copie certifiée conforme de son schéma d'aménagement et de développement ou de son plan métropolitain d'aménagement et de développement accompagnée d'une copie de la résolution par laquelle ils ont été adoptés; la date à laquelle le ministre a donné son avis sur la conformité de ces documents aux orientations gouvernementales.

Les travaux réalisés en 2014-2015 ont également permis la mise à jour quotidienne des données nécessaires pour établir et diffuser ce portrait.

3. Mise à jour de l'application Territoires

L'application Territoires, accessible par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, est une application destinée aux organismes municipaux, régionaux et gouvernementaux s'occupant d'aménagement du territoire. Elle permet de consulter tous les documents et les plans relatifs à l'aménagement et au développement du territoire de même que plusieurs documents connexes. Au cours de l'année, des mises à jour ont été apportées à plusieurs documents et le nombre d'utilisateurs par jour a connu une hausse, ce qui porte la moyenne quotidienne à 59 et représente une augmentation moyenne de 5 utilisateurs par rapport à l'exercice précédent.

Depuis la mise en ligne le 1^{er} avril 2014 du Service d'accès aux données de l'application Territoires, plus de 180 requêtes par mois sont formulées en libre-service par les utilisateurs et font l'objet d'un traitement entièrement automatisé. Au total, au cours de l'année 2014-2015, plus de 600 utilisateurs ont reçu, principalement au moyen de la webconférence, une formation leur permettant d'utiliser de façon efficace les outils d'aide à l'analyse contenus dans la nouvelle application.

4. Publication de bulletins d'information

Le Ministère publie annuellement plusieurs numéros de ses deux bulletins d'information, le *E.F. express* et le *Muni-Express*.

Le E.F.express s'adresse aux praticiens de l'évaluation foncière municipale du Québec. Il a pour objectif de donner de l'information brève sur des sujets d'actualité relatifs à l'évaluation foncière et de fournir les hyperliens pour accéder à une information complète, s'il y a lieu. En 2014-2015, 5 numéros ont été transmis par courriel aux abonnés.

Le Muni-Express s'adresse pour sa part aux différents acteurs du milieu municipal. En 2014-2015, 6 numéros ont été publiés dans le site ministériel, portant entre autres sur l'entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, sur les indications pour la préparation des budgets 2015 des organismes municipaux ainsi que sur les principales dispositions législatives proposées pour la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional.

Résultat

Les guides et documents techniques produits en 2014-2015 ont été consultés 29 697 fois sur le Web

Afin d'évaluer la pertinence des guides et des documents techniques qu'il met en ligne, le Ministère calcule le nombre de visiteurs ayant consulté ces publications. En 2014-2015, les 15 guides et documents techniques mis en ligne sur le site ministériel ont été consultés 29 697 fois.

Le nombre élevé de consultations observable en 2013-2014 s'explique principalement par l'augmentation du nombre de publications produites durant cette période ainsi que par la popularité des deux guides publiés à l'occasion des élections municipales de novembre 2013.

Données relatives aux guides et aux documents techniques publiés au cours de l'année dans le site Web du Ministère

Année financière	Nombre de publications	Nombre total de consultations
2014-2015	15	29 697
2013-2014	25¹	72 524
2012-2013	112	11 411

¹ Les données pour 2013-2014 ne présentent de l'information que pour 25 des 26 guides publiés puisqu'un document est publié sur le site Web d'un partenaire (Réseau Environnement) et que les données ne nous sont pas accessibles.

² Les données pour 2012-2013 ne présentent de l'information que pour 11 des 14 guides publiés, le type de publication de certains quides ou documents ne permettant pas de recueillir les renseignements relatifs à leur consultation.

Enjeu 2 Des interventions mises en œuvre de façon concertée

Orientation 2 Renforcer la coordination et la concertation

dans les interventions touchant le milieu municipal et régional

ainsi que l'établissement de partenariats

Objectif 2.1 Réaliser des interventions concertées et structurantes

au bénéfice des municipalités et des régions

Résultats Soutien à la Ville de Lac-Mégantic et coordination

de la préparation du 375^e anniversaire de la ville de Montréal

Actions en soutien à la Ville de Lac-Mégantic

Le 9 juillet 2014, une aide financière d'un montant maximal de 55,5 millions de dollars a été approuvée par le gouvernement pour la reconstruction et la relance de la ville de Lac-Mégantic à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013. Cette aide se répartit en cinq volets : le réaménagement du centre-ville, le développement du nouvel axe commercial, le développement du secteur de Fatima, la relocalisation de l'entreprise Billots Sélect, et des études et honoraires professionnels.

Afin de procéder au traitement des demandes d'aide financière reçues, le Ministère a élaboré un processus de contrôle interne encadrant les versements. En 2014-2015, une somme de 18,4 millions de dollars, représentant 33 % de l'aide maximale, a été versée pour le volet réaménagement du centre-ville. Le montant de cette aide se répartit comme suit : une somme de 14,9 millions de dollars versée à la Ville pour lui permettre d'acquérir 34 immeubles et d'indemniser les propriétaires d'immeubles sis dans la zone sinistrée; une somme de 2 millions de dollars versée pour des acomptes provisionnels visant l'expropriation de 4 immeubles; une somme de 1,5 million de dollars donnée à la Ville à titre d'avance pour les frais de démolition. Les dépenses effectuées ont été imputées à une provision créée à cet effet en 2013-2014 au Secrétariat du Conseil du trésor.

En plus du soutien financier, le Ministère assure la coordination de l'intervention gouvernementale visant la reconstruction du centre-ville et des infrastructures de la ville de Lac-Mégantic. Ainsi, en 2014-2015, le Ministère a organisé la tenue d'une quarantaine de rencontres du Bureau d'expertise et de coordination qui réunit les différents intervenants des ministères présents sur le terrain et il a procédé au traitement de près de 150 demandes reçues de la Ville pour obtenir l'autorisation d'engager des dépenses liées au sinistre.

Le Ministère a soutenu les travaux du comité interministériel chargé d'assurer les échanges entre les différents ministres intéressés ainsi que les rencontres du comité interministériel chargé d'assurer les échanges entre les différents sous-ministres adjoints et sous-ministres associés. Il a de plus assuré, avec le ministère des Transports, la coordination du début des travaux pour la réalisation d'une étude sur une éventuelle voie de contournement. Le MAMOT a également été représenté lors de 4 rencontres du comité consultatif créé en vertu de l'entente avec le fédéral notamment pour examiner l'admissibilité des dépenses à un remboursement de 50 % par le fédéral.

Coordination du 375^e anniversaire de Montréal

Le gouvernement, en collaboration avec la Ville de Montréal, la Société des célébrations du 375° anniversaire de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal et les principaux partenaires du Grand Montréal, se mobilise pour souligner le 375° anniversaire de la fondation de Montréal. L'intervention gouvernementale comporte trois axes : la concertation des partenaires majeurs en vue de maximiser les retombées pour la métropole, le soutien aux festivités et les legs du gouvernement à la métropole.

Pour favoriser la concertation des partenaires, le ministre responsable de la région de Montréal assume la direction de la démarche et un comité interministériel, piloté par le Secrétariat à la région métropolitaine, appuie son déploiement et la coordination de l'action gouvernementale. Le comité s'est réuni 4 fois en 2014-2015.

Afin de soutenir les festivités, le gouvernement du Québec contribuera jusqu'à concurrence de 60 millions de dollars aux célébrations qui se tiendront en 2017. En 2014-2015, il a autorisé le versement d'une somme de 2,4 millions de dollars à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal pour entamer la programmation des festivités.

Outre les festivités, le MAMOT entend contribuer à la réalisation de divers legs à la métropole pour une somme de 111,4 millions de dollars. Ainsi, il prévoit investir 26,4 millions de dollars pour le réaménagement touristique de l'oratoire Saint-Joseph, 35 millions de dollars pour le réaménagement et la mise en valeur du parc Jean-Drapeau et 50 millions de dollars pour la trame verte et bleue du Grand Montréal.

Objectif 2.2

Favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats avec les municipalités et les régions

Résultats

Mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et de la loi-cadre et élaboration du nouveau Fonds de développement des territoires

En 2014-2015, le Ministère a mis en œuvre la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 et la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (chapitre O-1.3) en publiant les données des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires (OVT), en mettant en œuvre le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2013-2016 et en publiant le premier bilan annuel de la Stratégie. Il a également mis en place différentes mesures favorisant le partenariat.

Stratégie et loi-cadre pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

En 2014-2015, les données de 3 nouveaux indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires ont été rendues publiques sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec à l'adresse <u>www.bdso.gouv.qc.ca</u>. Au 31 mars 2015, les données étaient donc disponibles pour 25 des 26 indicateurs prévus. Elles permettent de suivre les progrès réalisés à différentes échelles territoriales du Québec au regard de l'occupation du territoire, de la qualité de vie et de la prospérité économique.

Le Plan d'action en OVT du MAMOT 2013-2016 a été rendu public en avril 2013 et compte 44 actions que le Ministère entendait mettre en œuvre afin de concourir à l'atteinte des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Une reddition de comptes détaillée des actions menées en 2014-2015 est présentée au chapitre *Occupation et vitalité des territoires* du présent rapport.

Le bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'Administration couvrant la période 2012-2013 a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 février 2015. Il a été rédigé notamment à partir des informations portant sur l'OVT inscrites dans les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Un projet de deuxième bilan a aussi été élaboré au cours de l'année et soumis aux ministères et organismes concernés pour validation.

Projet de nouvelle entente avec les MRC

Le pacte fiscal transitoire 2015 annonçait la mise en place d'un nouveau programme de développement des territoires doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars au bénéfice des MRC. Dans cette foulée, le projet de loi n° 28, déposé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014, prévoyait la création du Fonds de développement des territoires. Dans l'éventualité de l'adoption des mesures législatives permettant la mise en place de cette nouvelle mesure, le MAMOT a travaillé, au cours de l'hiver et du printemps 2015, à l'élaboration des normes du futur fonds et à l'écriture d'une nouvelle entente à conclure avec les MRC en tenant compte des principes de souplesse et d'imputabilité. Les nouvelles ententes devraient se conclure après la sanction de la loi.

NOTE : Cette loi a été sanctionnée le 21 avril 2015.

Mesures issues de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024

Au cours de l'année financière 2014-2015, les 91 MRC ou organismes équivalents en milieu rural ont signé un pacte rural et reçu une somme globale de 37 millions de dollars en application de la mesure concernant les pactes ruraux et les agents de développement rural.

Contribution à l'organisation du Sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le 21 octobre 2014, le premier ministre du Québec a confié à la conférence administrative régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, présidée par le directeur régional du MAMOT, le mandat d'organiser un sommet économique régional en collaboration avec le député de Dubuc et adjoint parlementaire du premier ministre pour la région, M. Serge Simard. Ce sommet vise à réunir, en juin 2015, les acteurs économiques de la région pour faire le point sur les priorités de développement et engager celle-ci sur les voies d'une nouvelle prospérité pour les dix prochaines années. Le MAMOT, et tout particulièrement sa direction régionale, est au cœur des démarches menant au Sommet, dont l'organisation de la consultation publique préalable à sa tenue lancée officiellement le 16 février 2015.

Enjeu 3 Une organisation innovante et efficace

Orientation 3 Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service

Objectif 3.1 Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée dans un contexte de réduction de la taille de l'État

Nouveau plan directeur des ressources humaines élaboré et mise en œuvre amorcée
et mise en œuvre amorcee

La période d'application du Plan directeur des ressources humaines 2009-2013 ayant pris fin, le Ministère a élaboré et adopté un nouveau plan directeur qui s'étalera jusqu'en 2018. Par ce plan, le Ministère entend exercer des actions qui répondent à la fois à la réalité des besoins actuels de l'organisation et aux principes directeurs et orientations prioritaires de la Politique-cadre de gestion des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du trésor.

Par la mise en œuvre de son plan directeur, le Ministère vise à faire preuve de proactivité pour mobiliser le personnel, soutenir la performance organisationnelle et favoriser le développement continu des compétences et de la relève.

Parmi les actions réalisées en 2014-2015, on constate notamment la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de l'intégration en emploi et la systématisation des rencontres d'accueil pour les nouveaux gestionnaires.

Résultat	Diminution du taux de départ volontaire de 4,7 points de pourcentage

Le taux de départ volontaire ministériel est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers qui ont volontairement quitté l'organisation (mutations, démissions et retraites) durant l'année financière et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

Pour l'année 2014-2015, le Ministère observe une diminution de son taux de départ volontaire du personnel régulier de l'ordre de 4,7 points de pourcentage, alors que l'ensemble des ministères et des organismes présente une baisse de 0,1 point de pourcentage. La variation du taux de départ volontaire du Ministère s'explique, notamment, par le nombre de départs à la retraite moins important en 2014-2015 qu'en 2013-2014.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2014-2015	2013-2014
MAMOT	12,0 %	16,7 %
Ensemble des ministères et organismes	10,3 %	10,4 %

Objectif 3.2 Adapter les services aux attentes des municipalités et des régions en fonction des moyens disponibles

Résultats

Gestion informatique des programmes d'infrastructure : mise en place du système MOSAIC

Le 31 juillet 2012, le MAMOT a obtenu l'autorisation du Secrétariat du Conseil du trésor de réaliser le projet informatique Gestion des programmes d'infrastructure (MOSAIC) au moyen d'un budget d'investissement de 34,2 millions de dollars. Ce projet vise la mise en œuvre d'une nouvelle solution d'affaires pour soutenir le Ministère dans la gestion de plus d'une vingtaine de programmes d'aide financière en infrastructures municipales, programmes dont le service de la dette est de l'ordre de 10 milliards de dollars. Le remplacement du système actuel, désuet puisqu'il date de 1994, constitue un projet majeur pour le Ministère. Il s'agit d'un service crucial qui ne pourrait être interrompu sans préjudices majeurs pour les bénéficiaires.

Le projet MOSAIC se divise en deux phases. La première concerne la gestion des programmes de subvention alors que la deuxième concerne la gestion des programmes de transfert. La mise en activité de la première phase a été effectuée avec succès le 8 décembre 2014. Plusieurs séances de formation ont été organisées au cours de l'année en vue de préparer adéquatement les utilisateurs de ce nouveau système informatique.

L'état d'avancement des travaux de la deuxième phase du projet est estimé à 22 % en date du 31 mars 2015. Selon la planification établie, le projet s'achèvera au début de 2016. La progression des coûts est rigoureusement contrôlée et respecte ce qui était prévu.

Principaux programmes d'aide financière

Aide financière en infrastructures municipales

Afin de soutenir les municipalités dans la réalisation de leurs travaux d'infrastructure, le MAMOT dispose, en 2014-2015, de trois programmes d'aide financière et d'un programme de transfert actifs.

Les programmes d'aide financière

Les programmes d'aide financière actifs en 2014-2015 sont :

- le Programme d'infrastructures municipales d'eau mis en place le 1^{er} avril 2014 à la suite de la révision des processus menant à l'octroi d'une aide financière pour les projets en eau. Grâce à ce nouveau programme provincial, les petites municipalités peuvent bénéficier de l'accompagnement du MAMOT à des étapes clés de la réalisation de leurs projets;
- le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités qui comprend plusieurs volets dont le volet 1.5 pour le renouvellement de conduites, le volet 2.5 pour les Municipalités amies des aînés, le volet 4 pour le Plan Nord et le volet 5 pour les infrastructures à vocation municipale et communautaire;
- > le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec, un programme fédéral-provincial qui a pour but de permettre la réalisation de projets d'eau potable, d'eaux usées et d'infrastructures de soutien au développement local ou régional.

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le Ministère a fait 110 promesses d'aide financière à l'intérieur de ces différents programmes d'infrastructure actifs. L'aide financière provinciale s'élève à 222 millions de dollars et permet la réalisation de travaux à hauteur de 355,2 millions de dollars.

Le programme de transfert

La nouvelle entente relative à la taxe sur l'essence et à la contribution du Québec 2014-2024 a été signée le 23 juin 2014 par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Cette entente prévoit, à partir du 1^{er} janvier 2014 et pour les cinq prochaines années (de 2014 à 2018), une aide gouvernementale totale de 2,67 milliards de dollars pour la réalisation de travaux admissibles selon l'ordre de priorité suivant :

- 1 l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
- 2 les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- 3 le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
- 4 la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale tels les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles et les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments.

Pour les municipalités de 6 500 habitants et plus, une somme de 289,39 \$ par personne est allouée, le nombre de personnes étant établi selon le décret de population en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, un montant forfaitaire de 427 500 \$ est alloué par municipalité, plus une somme de 226,13 \$ par personne, le nombre de personnes étant toujours établi selon le décret de population en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Pour plus de souplesse, chaque municipalité peut utiliser l'équivalent de 20 % de la somme qui lui est allouée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, sans tenir compte de l'ordre de priorité.

Dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec couvrant la période de 2010 à 2013, 121,8 millions de dollars ont été versés aux municipalités du Québec en 2014-2015. En ce qui concerne le programme couvrant la période de 2014 à 2018, les versements effectués cette année s'élèvent à 6,6 millions de dollars. Les montants attribués progresseront dans les prochaines années puisque les municipalités en sont au début des travaux financés par ce programme lancé à l'été 2014.

Évolution des investissements en infrastructures municipales

De 1998-1999 à 2013-2014, les programmes du MAMOT ont permis des investissements totaux en infrastructure de 12,5 milliards de dollars, et ce, grâce à une aide financière gouvernementale de 8,9 milliards de dollars.

Le MAMOT contribue annuellement à l'élaboration du Plan québécois des infrastructures pour le secteur des infrastructures municipales, sous sa responsabilité, en planifiant ses investissements. Il y expose ses prévisions d'investissement en infrastructures municipales pour les dix prochaines années.

Le Plan québécois des infrastructures 2014-2024, adopté en juin 2014, prévoit des investissements de 15,15 milliards de dollars avec une aide provinciale de 6,93 milliards de dollars. De ces investissements provinciaux, 62 % sont destinés au maintien et à la résorption des infrastructures d'eau, 26 % sont prévus pour la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales, 8,5 % sont réservés aux infrastructures de développement local et régional. Les 3,5 % restants sont consacrés aux infrastructures en village nordique et au Plan Nord. Le gouvernement du Québec réitère ainsi toute l'importance accordée au maintien et au financement des infrastructures municipales afin de résorber les déficits d'entretien et de soutenir la pérennité des services municipaux aux citoyens.

Développement régional et rural

Politique nationale de la ruralité

En 2014-2015, en application de la mesure du Pacte rural contenue dans la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, le MAMOT a versé 33 millions de dollars aux 91 MRC admissibles pour soutenir le développement rural de leur territoire. À cette somme s'ajoutent 4 millions de dollars qui leur ont été octroyés pour le maintien en emploi d'agents de développement rural.

À l'automne 2014, le gouvernement annonçait son intention de créer le nouveau Fonds de développement des territoires doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars pour l'année 2015. Les enveloppes destinées aux mesures du Pacte rural et du soutien aux agents de développement rural en place prévues pour l'année 2015-2016 seront regroupées dans ce fonds.

Fonds conjoncturel de développement

Le Fonds conjoncturel de développement est destiné à soutenir des initiatives qui contribuent notamment au développement économique, social, culturel, touristique, environnemental et technologique. Ces initiatives peuvent également avoir pour but de favoriser l'occupation et la revitalisation des différents territoires du Québec, particulièrement ceux confrontés à des situations difficiles. Le recours au Fonds permet de compléter le financement de projets qui ne pourraient se réaliser sans sa contribution.

En 2014-2015, 40 projets ont été autorisés par l'entremise du Fonds conjoncturel de développement pour un montant d'aide de près de 2,8 millions de dollars. Ces projets représentent un total d'investissements d'un peu plus de 18,9 millions de dollars dans les diverses régions du Québec.

Il est à noter que les projets de la région administrative de la Capitale-Nationale ainsi que des régions de Montréal et de Laval ne sont pas admissibles à une contribution du Fonds.

Région métropolitaine

Soutien à la Ville de Montréal dans l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole

Le versement d'une subvention annuelle pour soutenir la Ville dans la livraison de services spécifiques découlant de son rôle de métropole tire son origine de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal conclue en 2008 entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Une nouvelle entente a été conclue pour tenir compte des orientations gouvernementales à l'égard de la métropole énoncées dans le budget 2014-2015. Le gouvernement a notamment confirmé son intention d'accorder une subvention de 25 millions de dollars à la Ville de Montréal pour les exercices de 2014-2015 à 2016-2017.

Soutien au développement économique de Montréal

Une aide financière de 175 millions de dollars est octroyée à la Ville de Montréal pour appuyer la réalisation de la stratégie de développement Imaginer • Réaliser Montréal 2025 au cours des exercices financiers de 2012-2013 à 2017-2018. Une somme de 24 millions de dollars a été versée à la Ville de Montréal en 2014-2015.

Activités régionales de l'île de Montréal : financement des centres locaux de développement

L'entente de gestion entre le gouvernement et la Ville de Montréal, d'une durée de trois ans (de 2012 à 2015), a pour objet le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat et le financement des 18 centres locaux de développement de Montréal. Une somme de 14,4 millions de dollars a été versée en 2014-2015. Comme pour l'ensemble des centres locaux de développement du Québec, une compression de 10 % annoncée dans le budget 2014-2015 a été appliquée à l'enveloppe prévue initialement. Depuis novembre 2014, le Ministère accompagne la Ville en vue de mettre en place une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Ententes avec la Communauté métropolitaine de Montréal

Le gouvernement accorde à la Communauté métropolitaine de Montréal 50 millions de dollars sur cinq ans (de 2012 à 2017) pour appuyer le déploiement de la trame verte et bleue et du sentier cyclable et pédestre Oka–Mont-Saint-Hilaire ainsi que la réalisation des plans de développement de la zone agricole prévus au plan métropolitain d'aménagement et de développement. Le versement de l'aide financière est encadré par trois protocoles d'entente conclus en août 2012. L'aide financière fournie par le gouvernement doit être complétée aussi bien par la Communauté métropolitaine de Montréal que par la municipalité concernée qui verseront chacune une somme identique à celle versée par le gouvernement.

Afin de tenir compte du contexte de réalisation des projets par les municipalités et du contexte budgétaire, les ententes ont été prolongées d'une année et des modifications y ont été apportées au moyen d'avenants conclus entre les parties. En 2014-2015, le gouvernement a versé 9,4 millions de dollars pour la réalisation de projets totalisant près de 29 millions de dollars d'investissements.

Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole

En place depuis 1996 et doté d'une enveloppe annuelle de l'ordre de 17 millions de dollars, le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole constitue l'un des principaux outils d'intervention du ministre responsable de la région de Montréal pour susciter et soutenir l'essor économique, social et culturel de la métropole, et en favoriser le progrès et le rayonnement.

Les normes et orientations du programme ont fait l'objet d'une révision en 2014-2015. Le Fonds s'est recentré sur sa mission initiale qui consiste à soutenir le démarrage d'initiatives porteuses, favorables au développement de la métropole, et qui sont susceptibles de s'autofinancer à court terme. Le Fonds continue aussi d'agir en complémentarité avec des programmes existants afin de soutenir des activités structurantes pour la métropole. Plus précises, les nouvelles orientations et priorités d'intervention du Fonds permettent de soutenir les projets qui contribuent le mieux à renforcer l'attractivité, la compétitivité et le rayonnement de la métropole. Ce fonds demeure un programme souple, qui permet d'intervenir dans des secteurs d'activité variés.

En 2014-2015, une somme de 11,7 millions de dollars a été consacrée à honorer des engagements des années précédentes et à payer le service de la dette de projets d'infrastructure lancés antérieurement. De plus, le Ministère a versé, par l'entremise du Fonds, 5,3 millions de dollars pour appuyer de nouveaux projets.

Au cours de l'année, 88 projets se sont réalisés dont 53 festivals et événements, et 35 initiatives en matière économique, culturelle ou sociale. Les contributions privées et publiques à ces projets sont estimées à près de 188 millions de dollars.

La majorité des 53 festivals et événements sont de nature culturelle, mais des événements sportifs (Prix cycliste World Tour, Marathon Oasis) et économiques (Conférence de Montréal, C2.MTL), qui positionnent la métropole dans des secteurs d'excellence, ont également été financés. Parmi les 35 initiatives en matière économique, culturelle ou sociale, on retrouve 12 projets structurants du secteur de l'entrepreneuriat collectif. Mentionnons que les projets d'infrastructure ne sont plus admissibles au Fonds depuis 2011.

Appui aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal

Le gouvernement du Québec contribuera aux célébrations en 2017 jusqu'à concurrence de 60 millions de dollars. La Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal s'est vu confier par la Ville de Montréal la responsabilité d'organiser et de promouvoir les festivités. Une entente établissant les modalités de versement d'une première subvention de 2,4 millions de dollars en 2014-2015 a été conclue entre le gouvernement et la Société au cours de l'année.

Finances municipales

Règlements d'emprunt

Pour couvrir leurs dépenses en immobilisation, les organismes municipaux disposent de plusieurs sources de financement dont la plus utilisée est l'emprunt à long terme. En vertu des lois municipales, les règlements d'emprunt des organismes municipaux doivent notamment obtenir l'approbation du MAMOT avant leur mise en vigueur.

Les approbations ministérielles et l'ensemble de la gestion de la dette municipale permettent aux municipalités d'obtenir des taux d'intérêt avantageux. Étant donné que la dette municipale est importante, l'obtention de tels taux est profitable aux contribuables municipaux.

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a approuvé 2 082 règlements d'emprunt. Le délai moyen de traitement entourant l'étude des demandes d'approbation de ces règlements a été de 18 jours. De plus, le Ministère a produit pour le ministère des Finances 1 002 attestations du pouvoir d'emprunt, pour une somme de 4,2 milliards de dollars.

Compensations tenant lieu de taxes

Les immeubles qui sont la propriété de l'État (édifices administratifs, terrains du ministère des Transports, etc.) et ceux associés aux réseaux de la santé et de l'éducation (hôpitaux, CHSLD, universités, cégeps, etc.) sont, en vertu de la loi, exemptés de taxes municipales. Toutefois, ces immeubles bénéficient de services municipaux et le gouvernement a instauré un programme de compensations tenant lieu de taxes dont le Ministère est responsable.

Un montant de base est prévu par la loi et cette somme est bonifiée en vertu d'une mesure convenue à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013 qui a été reconduite pour 2014. Ainsi, en incluant la mesure de bonification, les sommes prévues en compensation aux municipalités pour les services rendus à l'égard des 11 000 immeubles gouvernementaux s'élèvent à plus de 520 millions de dollars pour l'année 2014.





Déclaration de services à la clientèle

La clientèle du MAMOT est notamment composée des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik et de l'Administration régionale Baie-James.

Dans ses différents domaines d'activité, le Ministère fournit un encadrement législatif, des avis, une expertise et un soutien technique de même qu'un soutien financier pour la réalisation de projets. Il intervient également en appui à la coordination de l'action gouvernementale auprès de sa clientèle.

Il offre aux citoyens des services de renseignement et de diffusion de l'information sur le monde municipal ainsi qu'un service de traitement des plaintes.

La Déclaration de services à la clientèle a pour but de faire connaître la nature des services que le Ministère offre et les moyens mis à la disposition de sa clientèle pour entrer en communication avec lui. Elle présente quatre engagements :

Engagement 1 : L'accueil de la clientèle

Le recours au Web étant souvent le premier réflexe d'une personne qui a besoin d'information, c'est par la facilité d'accès à son site et la facilité d'y naviguer que le Ministère démontre son souci de la qualité de l'accueil de la clientèle. Vient également la réception des demandes d'information par courrier électronique et par téléphone. Afin d'offrir un accueil qui réponde aux besoins et aux attentes de la clientèle, le personnel du Ministère s'engage à :

- être respectueux et courtois dans toutes ses communications avec la clientèle;
- offrir une écoute attentive pour bien cerner les besoins de la clientèle;
- > utiliser un vocabulaire simple et compréhensible pour répondre aux demandes de la clientèle;
- être disponible et soucieux de traiter rapidement les demandes de la clientèle.

Demandes d'information acheminées au Ministère

Année financière	Nombre de demandes par courriel	Nombre de demandes par téléphone
2014-2015	5 616	6 781
2013-2014	6 685	8 286
2012-2013	4 846	8 126

Engagement 2 : La qualité de l'information

Afin de fournir des renseignements qui répondent de façon appropriée aux besoins et aux attentes de la clientèle, le personnel du Ministère s'engage à :

- donner des renseignements exacts et complets;
- > vérifier que les renseignements transmis sont à jour et fiables;
- > le cas échéant, guider efficacement les demandeurs vers une personne-ressource.

De plus, pour mieux répondre aux besoins de sa clientèle variée, le Ministère procède régulièrement à l'enrichissement de son site Web par l'ajout d'actualités, de nouvelles pages et de nouveaux documents ainsi que par la mise à jour des contenus existants. Afin d'assurer la qualité et la cohérence des contenus diffusés dans le Web, la Direction des communications a mis en place, en janvier 2015, un processus de mise à jour sur une base trimestrielle. Par ailleurs, en 2014-2015, c'est près de 800 mises en ligne qui ont été effectuées.

Engagement 3 : L'accessibilité à l'information

Afin de rendre rapidement et facilement accessible l'information recherchée par la clientèle, le personnel du Ministère s'engage à :

- être proactif et à l'affût de l'actualité en produisant les guides et les documents d'information appropriés et utiles à la clientèle;
- diffuser rapidement l'information sur le site Web, notamment les effets des modifications aux lois et aux règlements provinciaux sur les champs d'intervention de la clientèle de même que les guides et documents d'information;
- > s'assurer que le site Web comprend toute l'information, générale et particulière, dont la clientèle a besoin.

Le Ministère diffuse de l'information par l'entremise de cinq sites Web : le site ministériel, le site Élections municipales, le site Semaine de la municipalité, le site Municipalité durable et le site du Secrétariat à la région métropolitaine. Le Ministère coordonne également le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales qui met à la disposition du réseau municipal et des organismes régionaux la prestation électronique de services de différents ministères et organismes.

Nombre moyen par mois de visites des différents sites Web du Ministère

Sites Web du Ministère	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Site ministériel	108 077	121 171	103 204
Élections municipales	1 839	78 321 ¹	2 249
Semaine de la municipalité	313	217	254
Municipalité durable ²	768	1 245	Sans objet
Site du Secrétariat à la région métropolitaine ³	2 079	Sans objet	Sans objet
Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales	14 465	14 337	13 067

¹ Le nombre élevé de consultations mensuelles du site Élections municipales en 2013-2014 s'explique par la tenue des élections municipales en novembre 2013.

De plus, 12 cyberbulletins reprenant les actualités diffusées dans le site ministériel et portant notamment sur les nouveaux programmes, les lois et les règlements ainsi que sur les grands dossiers du Ministère ont été expédiés par courriel aux abonnés du bulletin. Ces abonnés viennent entre autres des municipalités, des arrondissements, des municipalités régionales de comté, des conférences régionales des élus, des associations municipales ainsi que de la fonction publique.

Engagement 4 : Le traitement des demandes

Afin de répondre aux demandes de la clientèle à l'intérieur d'un délai satisfaisant, le personnel du Ministère s'engage à :

- répondre rapidement aux demandes acheminées par la clientèle;
- où n'est exigée que l'information pertinente à la demande;
- > informer la clientèle des étapes franchies dans le traitement de la demande de même que de celles à venir.

En 2014-2015, le Ministère n'a reçu aucune plainte officielle à l'égard des services offerts.

² Le site Municipalité durable a été lancé en août 2013.

³ Le Secrétariat à la région métropolitaine a été intégré au Ministère au cours du mois d'avril 2014.





Dans la réalisation de sa mission, le Ministère doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens, notamment en surveillant l'application des lois en matière municipale. Pour ce faire, le Ministère compte sur différents moyens d'intervention auprès des organismes municipaux tels que le traitement des plaintes et les audits concernant la gestion contractuelle.

Lorsqu'il est informé d'une situation où il est raisonnable de croire qu'un organisme municipal ou un membre du conseil a commis des manquements aux règles qui les régissent, le Ministère peut procéder à l'analyse de la situation et faire part de ses constats à l'organisme ou au membre du conseil.

Le MAMOT veille également à la mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. En vertu de cette loi, le Ministère procède notamment à l'examen préalable des demandes alléguant des manquements de la part des élus municipaux à leur code d'éthique et de déontologie. Il doit, le cas échéant, transmettre ces demandes à la Commission municipale du Québec pour enquête.

De plus, il rend compte, dans un rapport présenté à l'Assemblée nationale, de l'état d'avancement des autres mesures prévues dans la Loi.

Traitement des plaintes relatives aux municipalités

La Politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités, révisée en janvier 2013, encadre le traitement des plaintes concernant l'application des lois municipales et l'examen de celles qui sont transmises au Ministère en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le Bureau du commissaire aux plaintes est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Le délai de traitement des plaintes en gestion municipale prévu par la politique est de 60 jours ouvrables, hormis les cas qui requièrent l'expertise des services spécialisés du Ministère et pour lesquels un délai supplémentaire est nécessaire. Un suivi diligent est effectué dans ces dossiers pour tenir les citoyens informés du traitement de ceux-ci.

Les plaintes formulées en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doivent, pour leur part, être examinées dans un délai de 15 jours ouvrables, calculé à partir du moment où le dossier est jugé complet. L'expérience démontre que les formalités prévues à la Loi exigent que le Bureau du commissaire aux plaintes accompagne les plaignants dans la formulation de leur plainte. À cet effet, un formulaire est proposé sur le site Web du Ministère depuis l'automne 2013.

D'année en année, on observe un déplacement des plaintes formulées en vertu des lois du secteur municipal vers des plaintes déposées en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Alors que ces dernières correspondaient à 14 % du total des plaintes reçues en 2012-2013, cette proportion est passée à 18 % en 2013-2014 pour atteindre 26 % en 2014-2015.

Pour l'exercice financier 2014-2015, le Ministère a terminé l'analyse de 117 demandes d'enquête faites en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale¹. De ce nombre, 22 ont été transmises à la Commission municipale du Québec alors que 95 ont fait l'objet d'un rejet. Parmi les plaintes rejetées, 75 demandes étaient incomplètes et 20 demandes ont été rejetées en vertu de l'un des critères de rejet prévus à l'article 21 de la Loi². Deux demandes complètes n'ont pu être traitées dans le délai de 15 jours ouvrables prévu à la Loi. Dans un cas, le délai a été prolongé à la demande du plaignant et, dans l'autre, l'obtention d'une information additionnelle nécessaire au traitement du dossier a eu pour conséquence le dépassement du délai prévu. Le plaignant en a été informé comme le veut la Loi.

En ce qui concerne les plaintes portées en vertu des lois du secteur municipal, 86 % des plaintes simples ont été traitées dans le délai de 60 jours ouvrables prévu à la Politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités. Notons que dans le cas des plaintes dites « complexes », c'est-à-dire les plaintes qui exigent des efforts particuliers de collecte d'information ou qui touchent des problématiques dont l'analyse requiert l'expertise de services spécialisés du Ministère, la politique prévoit plutôt que le Ministère assure un suivi tous les 90 jours de calendrier. Pour l'année 2014-2015, de tels suivis ont été assurés dans une proportion de 92 %.

Répartition des plaintes relatives aux municipalités en 2014-2015

	Plaintes portées en vertu des lois du secteur municipal	Plaintes portées en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale	Total
Plaintes reçues	380	136	516
Plaintes fermées	423	117	540
Plaintes en cours de traitement à la fin de l'année	128	33	161

Traitement des plaintes relatives aux municipalités

	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Plaintes reçues	516	546	475	502
Plaintes fermées	540	557	551	549
Plaintes en cours de traitement à la fin de l'année	161	185	196	272

Mandats d'audit en gestion contractuelle

Depuis 2010, le Ministère effectue des audits portant principalement sur le processus suivi par les organismes municipaux en matière de gestion contractuelle. Les travaux réalisés visent à s'assurer du respect des dispositions législatives pertinentes et des principes de saine gestion.

L'équipe d'audit en gestion contractuelle est sous la responsabilité du Ministère et a été désignée pour faire partie de l'Unité permanente anticorruption. Ce partenariat permet l'échange de renseignements et la réalisation de vérifications ponctuelles visant des éléments précis de la gestion contractuelle ou de l'administration municipale.

¹ Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'un membre d'un conseil d'une municipalité a commis un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable peut en saisir le ministre au plus tard dans les trois ans qui suivent la fin du mandat de ce membre.

² Le ministre peut rejeter toute demande s'il est d'avis que la demande est frivole, vexatoire ou manifestement mal fondée ou si le demandeur refuse ou néglige de lui fournir les renseignements ou les documents qu'il lui demande.

De nombreux travaux ont été effectués en 2014-2015 :

- 3 nouveaux mandats d'audit ont été entrepris : Sainte-Brigitte-de-Laval, L'Assomption et Saint-Prosper-de-Champlain;
- 5 mandats d'audit entrepris en 2012-2013 ont été terminés et les rapports, publiés : Saint-Armand, Montebello, Deux-Montagnes, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Brossard;
- les travaux se sont poursuivis pour 2 mandats amorcés en 2012-2013 :
 Saint-Jean-sur-Richelieu et Cité de la culture et du sport de Laval;
- le mandat concernant la Ville de L'Assomption a pris fin en raison de l'enquête publique confiée à la Commission municipale du Québec.

Les constats effectués lors des audits ont permis de formuler des recommandations aux organismes municipaux en vue de l'amélioration de leurs processus.

Dans les trois années qui suivent la publication d'un rapport d'audit, un suivi est effectué pour vérifier que ces recommandations sont appliquées. De tels suivis sont en cours dans 8 organismes municipaux.

Conformément à la Loi, le ministre peut donner des directives aux organismes municipaux audités. Un suivi de la mise en application de ces directives est en cours dans 1 organisme municipal.

Les 5 mandats d'audit dont les rapports ont été publiés en 2014-2015 sur le site du Ministère portent à 35 le nombre de mandats menés à terme depuis 2010 tandis que 5 mandats sont en cours de réalisation.

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Selon les prescriptions de l'article 50 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un rapport sur la mise en œuvre de cette loi devait être fait au gouvernement et déposé à l'Assemblée nationale au terme de chacune des quatre premières années suivant sa sanction le 2 décembre 2010. La Loi prévoit que, par la suite, un tel rapport doit être produit aux quatre ans.

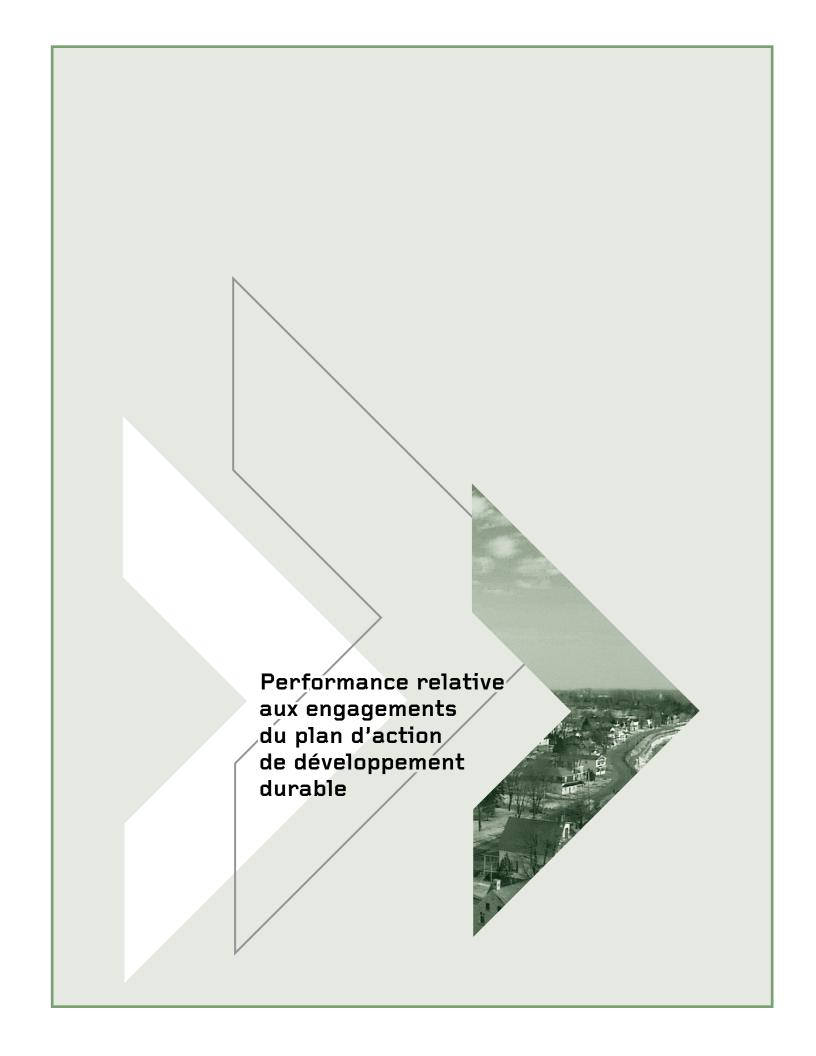
Le quatrième rapport sur la mise en œuvre de la Loi a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 février 2015 et peut être consulté à l'adresse <u>www.mamot.gouv.qc.ca/pub/ministere/plaintes/Rapport_2014_oeuvre_loi ethique.pdf.</u>

Ce rapport fait état de la mise en œuvre des mesures prévues par la Loi comme la formation des élus, l'adoption par les municipalités d'un code d'éthique et de déontologie des employés ainsi que la révision des codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

À ce dernier sujet, le rapport fait notamment état de l'adoption par 99 % des municipalités assujetties à la Loi, c'est-à-dire 1 111 municipalités sur 1 117, d'un code d'éthique révisé à la suite des élections de novembre 2013, conformément à l'article 13.

En vertu de l'article 14 de cette même loi, le ministre peut adopter un règlement pour remédier au défaut d'une municipalité de s'être conformée à la révision obligatoire, ce qui fut fait le 10 septembre 2014 pour les municipalités de Saint-Médard, Portage-du-Fort, Nédélec, La Martre, Shigawake et Dundee.

Le rapport présente également les données relatives au traitement des demandes d'enquête reçues par le Ministère ainsi que les décisions rendues par la Commission municipale du Québec et les sanctions qu'elle a imposées.





Résultats relatifs au plan d'action de développement durable

Depuis 2009, conformément à la Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1) et à la Stratégie gouvernementale de développement durable, le Ministère réalise les activités auxquelles il s'est engagé dans le Plan d'action de développement durable 2009-2013 et sa prolongation 2013-2015.

Ce plan comporte douze actions qui contribuent aux trois orientations prioritaires de la stratégie gouvernementale qui sont :

- > Informer, sensibiliser, éduquer et innover
- > Produire et consommer de façon responsable
- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Les actions 1 et 2 du plan d'action du Ministère visent le développement durable de l'organisation par ses processus et ses procédés internes alors que les actions 3 à 12 visent à favoriser le développement durable dans les organismes municipaux.

Orientation gouvernementale 1 Informer, sensibiliser, éduquer et innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif ministériel Susciter l'engagement du personnel dans la promotion et la mise en œuvre du développement durable

Action 1 Sensibiliser et former le personnel au développement durable

Indicateur 1 Nombre d'activités de sensibilisation effectuées (y compris les

rencontres du comité ministériel de développement durable)

Cible 2014-2015 4

Résultat

Réalisation de 4 activités de sensibilisation

Quatre activités ont permis de sensibiliser et de former le personnel du Ministère au développement durable. D'abord, un séminaire de réflexion sur l'aménagement du territoire d'une durée de deux jours a permis d'entendre les exposés de 10 experts, exposés dans lesquels le développement durable a été un thème récurrent. Une présentation sur le développement durable a également été intégrée à la séance d'accueil des nouveaux employés. Enfin, dans l'objectif d'encourager les collaborations à la mise en œuvre des actions en développement durable du Ministère, des répondants régionaux ont été consultés sur une base régulière et les représentants de huit unités du Ministère formant le comité ministériel de développement durable ont été réunis pour préparer l'élaboration du prochain plan d'action.

Indicateur 2 Nombre de capsules d'information et autres documents

mis en ligne dans l'intranet

Cible 2014-2015 10

Résultat

Publication de 10 capsules d'information

Dix capsules d'information ont été mises en ligne dans l'intranet sur des thèmes variés dont les principes de la Loi sur le développement durable.

Indicateur 3 Taux du personnel ciblé à la prise en compte

des principes de développement durable ayant été formé

Cible 2014-2015 60 %

Résultat

Formation de 71 % du personnel ciblé depuis 2008

Un pourcentage de 71 % du personnel ciblé pour la prise en compte des principes de développement durable a été formé. La cible a été déterminée par la désignation, au sein des sous-ministériats, de toute personne dont les tâches sont liées à la planification stratégique du Ministère comme l'élaboration de programmes et de politiques ou l'organisation d'événements. Cinq nouvelles personnes ont reçu cette formation au cours de l'année 2014-2015, ce qui porte le nombre total d'employés formés à 85 sur un total de 120 employés et gestionnaires ciblés depuis 2008.

Indicateur 4 Nombre d'activités de formation tenues (à l'exception des formations

à la prise en compte des principes de développement durable)

Cible 2014-2015 2

Résultat

Tenue de 3 séances de formation

Des membres du personnel du Ministère ont participé à 3 séances de formation traitant d'enjeux propres au développement durable. Ces activités, organisées par le Bureau de coordination du développement durable, concernaient les pratiques d'écoresponsabilité dans trois domaines distincts, soit les programmes d'aide financière, les acquisitions et la tenue d'événements.

Orientation gouvernementale 3 Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 6
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et organismes gouvernementaux

Objectif ministériel Encourager l'adoption de pratiques de gestion environnementale et écoresponsable dans les activités quotidiennes du Ministère

Action 2 Mettre en œuvre le cadre de gestion environnementale

Indicateur 1 Mise à jour annuelle du Plan de gestion environnementale

Cible 2014-2015 Mise à jour effectuée

Résultat Mise à jour effectuée

Le Ministère a adopté en 2011 un cadre de gestion environnementale visant à tenir compte des aspects environnementaux de ses activités et d'en réduire les impacts. La mise en œuvre du cadre se fait au moyen d'un plan annuel de gestion environnementale qui encadre les activités du Ministère notamment quant à l'approvisionnement responsable et à la réduction de la consommation des ressources. Le Plan de gestion environnementale du Ministère a été mis à jour en septembre 2014.

Indicateur 2 Pourcentage des actions du Plan de gestion environnementale

mises en œuvre

Cible 2014-2015 90 %

Résultat 71 % des actions mises en œuvre

Le pourcentage de mise en œuvre des actions du Plan de gestion environnementale 2014-2015 s'élève à 71 %, c'est-à-dire que 12 cibles sur un total de 17 cibles fixées ont été atteintes. Certaines actions sont devenues non pertinentes ou irréalisables à la suite de changements dans la structure du Ministère (transfert du mandat de l'économie sociale au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations) ou dans les processus administratifs (centralisation de certains achats). Parmi les actions réalisées figure la publication de 8 capsules d'information visant notamment à sensibiliser les employés sur les impacts environnementaux de leur consommation d'eau embouteillée et de papier, et à les inciter à adopter de bonnes habitudes en matière d'économie d'énergie.

Objectif gouvernemental 7
Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie
et de ressources naturelles et matérielles utilisées
pour la production et la mise en marché de biens et de services

Objectif ministériel Réduire la consommation d'eau par personne et réduire les pertes d'eau par fuite

Action 3 Mettre en œuvre la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Indicateur 1 Quantité d'eau distribuée par personne par jour

Cible 2013-2014³ 700 litres

Résultat

596 litres d'eau distribués par personne par jour en 2013

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise à réduire, en collaboration avec les municipalités, les pertes d'eau dans les réseaux de distribution d'eau potable et à diminuer la quantité d'eau distribuée par personne.

Selon le bilan de 2013, 528 municipalités, représentant 91 % de la population québécoise desservie par un réseau de distribution d'eau potable, ont transmis et fait approuver par le Ministère le formulaire de l'usage de l'eau potable 2013. Ces données montrent que l'objectif d'une distribution maximale de 700 litres par personne par jour en 2014 est atteint avec un résultat de 596 litres.

Ce résultat permet également l'atteinte de l'objectif final de la Stratégie qui consiste à passer de 777 à 622 litres d'eau distribués par personne par jour avant 2017.

Indicateur 2 Pourcentage de pertes d'eau dans le réseau de distribution d'eau potable

Cible 2013-2014³ 20 %

Résultats

28 % de pertes d'eau potentielles en 2013 et 30 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite

Les résultats du bilan de 2013 indiquent que les pertes d'eau potentielles, comprenant les fuites d'eau et les consommations nocturnes non mesurées, sont de l'ordre de 28 % et de 30 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite (m³/d/km), alors que les objectifs à atteindre avant le 1er avril 2014 étaient respectivement de 20 % et de 15 m³/d/km.

Parmi les actions entreprises par les municipalités pour réduire les fuites, notons la recherche proactive de fuites qui a été réalisée sur 55 % de la longueur des réseaux de distribution. Ainsi, environ 18 000 fuites d'eau ont été réparées en 2012 et 2013.

³ Il était prévu que l'atteinte des résultats en 2014 serait mesurée à partir des données du bilan de 2013.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Objectif ministériel Intégrer l'écoconditionnalité et des pratiques responsables au sein des programmes d'aide du Ministère

Action 4 Inclure des critères d'écoconditionnalité

et des critères favorisant l'adoption de pratiques responsables

dans les programmes qui s'y prêtent

Indicateur 1 Nombre de programmes ajustés au moment de leur création

ou de leur révision pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption de pratiques responsables

Cible 2014-2015 1

Résultat

Critères reconduits pour les programmes révisés

En 2014-2015, les normes des programmes tels que le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole et le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 ont été révisées et les critères qu'ils contenaient sur l'écoconditionnalité et l'adoption de pratiques responsables ont été reconduits. Par exemple, le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole inclut dans ses critères d'évaluation la création et le maintien d'emplois exigeant une qualification, et les effets des projets sur l'amélioration des conditions de vie.

Orientation gouvernementale 6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Objectif gouvernemental 18 Intégrer les impératifs de développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif ministériel Contribuer au développement de communautés durables par l'aménagement du territoire

Action 5 Intégrer le développement durable au cœur de la démarche

de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [LAU] et du renouvellement des orientations gouvernementales

en aménagement du territoire

Indicateur 1 Élaboration d'un projet de loi modifiant la LAU

Cible 2014-2015 Projet de loi élaboré

Résultat Réflexion en cours dans le cadre des travaux

de redéfinition des relations Québec-municipalités

Le gouvernement s'est engagé à redéfinir ses relations avec les municipalités et à réviser les lois les concernant. La démarche entreprise par le Ministère portera notamment sur les compétences municipales et, à ce chapitre, sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme. La révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) se situe donc maintenant dans ce cadre plus large de la redéfinition des relations Québec-municipalités.

Indicateur 2 Rédaction de nouvelles orientations en aménagement du territoire

Cible 2014-2015 Orientations rédigées relativement à 3 thèmes

Résultat Rédaction des orientations en cours

Le projet de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire s'est poursuivi tout au long de l'année 2014-2015 et 5 documents d'orientation sont en cours d'élaboration. Les travaux devraient se terminer au cours de l'exercice 2015-2016 pour trois documents : les glissements de terrain dans les dépôts meubles; les ressources minérales; le développement durable des milieux de vie.

Action 6 Former les conseillers en aménagement du territoire

Indicateur 1 Nombre de fois par année où un sujet relié au développement

durable est abordé lors des sessions d'échanges ou des conférences

téléphoniques de la Table des aménagistes

Cible 2014-2015 2

Résultat

Sujets abordés lors de 3 sessions d'échanges

La Table des aménagistes a été mise sur pied pour assurer la cohérence de l'action ministérielle en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en favorisant le partage des connaissances et des expériences et en soutenant la collaboration et la coopération entre les aménagistes du Ministère.

Les sujets suivants ayant trait au développement durable ont été abordés lors de 3 sessions d'échanges de la Table des aménagistes : les orientations gouvernementales pour le développement durable des milieux de vie, la Stratégie nationale de mobilité durable et le Plan de déplacements durables de la Ville de Gatineau.

Objectif ministériel Contribuer au développement de communautés durables par la production d'outils de sensibilisation et d'accompagnement

Action 7 Produire des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale

et le développement durable

Indicateur 1 Nombre de guides produits

Cible 2014-2015 1

Résultat

Élaboration de 3 guides en cours

Le rapport de recherche devant mener à la production d'un guide de bonnes pratiques sur la culture dans l'aménagement et le développement a été reçu en septembre 2014. Les travaux se sont poursuivis sur les guides concernant l'agriculture urbaine et l'aménagement écoresponsable des milieux de vie. L'objectif est d'achever ces guides durant la période de couverture du prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

Des travaux ont également débuté concernant un guide sur les indicateurs de développement durable. Ce guide devrait être publié en 2015-2016.

Action 8

Produire un guide pour favoriser la prise en compte des principes de l'occupation et de la vitalité du territoire et du développement durable dans les plans quinquennaux de développement des conférences régionales des élus

Résultat

Action réalisée dans les années antérieures

Action 9 Poursuivre le développement du projet

« Démarches intégrées de développement durable

en milieu municipal et régional »

Indicateur 1 Mise en ligne et bonification du site Internet

Cible 2014-2015 Contenu ajouté

Résultat

Mise à jour du site Web et du Répertoire d'outils gouvernementaux

La mise à jour du contenu du site <u>www.municipalitedurable.gouv.qc.ca</u> et du Répertoire d'outils gouvernementaux pour le développement durable municipal a été faite en novembre 2014. Le contenu du site a été bonifié notamment par l'ajout de capsules d'information présentant des exemples de bonnes pratiques en matière de développement durable mises en place par des organismes municipaux et régionaux.

Indicateur 2 Nombre d'activités d'information et de sensibilisation

Cible 2014-2015 4

Résultat

Participation à diverses activités

Des répondants régionaux ont participé à plusieurs activités relatives au développement durable des milieux municipal et régional :

- > contribution à dix infolettres portant sur les initiatives du monde municipal en matière de saines habitudes de vie;
- participation à deux groupes de travail, un sur l'électrification des transports et l'autre sur l'accompagnement des municipalités dans leur développement durable;
- > promotion du contenu de la collection des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable, notamment par une présentation sur l'aménagement et l'écomobilité lors d'une journée d'étude à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal en avril 2014.

Indicateur 3 Nombre de placements publicitaires

Cible 2014-2015 2

Résultat 2 placements publicitaires effectués

Deux placements publicitaires faisant la promotion du site <u>www.municipalitedurable.gouv.qc.ca</u> ont été effectués en 2015 dans les magazines *Quorum* et *Urba*.

Indicateur 4 Réalisation d'un sondage sur les Démarches intégrées de

développement durable en milieu municipal et régional

Cible 2014-2015 Sondage réalisé

Résultats Sondage réalisé et rapport en cours de rédaction

Un sondage a été réalisé en janvier 2015 auprès de 1 222 organisations et a obtenu un taux de participation de 53 %, taux basé sur le nombre de formulaires valides pour l'analyse. Un rapport présentant les résultats du sondage est en cours de rédaction et devrait être achevé en 2015-2016.

Action 10 Soutenir les initiatives en développement durable au niveau local et

régional par la codirection des travaux de la Table d'accompagnement

conseil des organismes municipaux

Indicateur 1 Nombre d'actions du Plan d'action gouvernemental

pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux 2013-2015

mises en œuvre sous la responsabilité du Ministère

Cible 2014-2015 6⁴

Résultat Réalisation d'actions

Le Ministère a réalisé les actions sous sa responsabilité dans le cadre du Plan gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux :

- organisation et animation de deux rencontres de la Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux;
- > consultation des associations municipales sur les besoins en outils concernant le développement durable;
- » mise à jour et bonification du contenu du site <u>www.municipalitedurable.gouv.gc.ca;</u>
- mise à jour du Répertoire d'outils gouvernementaux;
- réalisation d'un sondage auprès des organismes municipaux.

⁴ Lors de la conception de la Prolongation 2013-2015 du Plan d'action de développement durable 2009-2013, les cibles 2013-2014 et 2014-2015 concernant la présente action ont été inversées. La cible indiquée ici est celle qui aurait dû apparaître.

Objectif ministériel
Contribuer à intégrer la dimension culturelle
dans les processus d'aménagement et de développement du territoire
de manière à améliorer la qualité de vie des populations,
renforcer le sentiment d'appartenance et favoriser l'attractivité des milieux

Action 11 Développer les connaissances

à l'égard de la culture et le développement des territoires

et poursuivre l'appui à des initiatives culturelles

Indicateur 1 Production d'un guide

Cible 2014-2015 1

Résultat

Élaboration d'un guide en cours

Un contrat de recherche a été accordé en janvier 2014 pour alimenter la production d'un guide de bonnes pratiques sur la culture dans l'aménagement et le développement du territoire. Un rapport a été livré en septembre 2014. Le guide est en cours d'élaboration et devrait être achevé durant la période de couverture du prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

Objectif gouvernemental 19 Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Objectif ministériel Prendre en compte les principes de développement durable dans les dossiers structurants du Ministère

Action 12 Mettre en œuvre la Politique de prise en compte

des principes de développement durable

Indicateur 1 Nombre de dossiers évalués

conformément à la Politique de prise en compte

des principes de développement durable

Cible 2014-2015 8

Résultat

Évaluation de 9 dossiers

Les neuf dossiers suivants ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable :

- Analyse de la demande de la Ville de Sherbrooke pour la réforme de la gouvernance;
- Analyse du projet Financement innovateur pour des municipalités efficaces de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie;
- Élaboration des mesures transitoires concernant le chapitre 8 du projet de loi nº 28;
- > Élaboration du Programme de soutien au développement des territoires;
- > Orientations du gouvernement en matière d'aménagement :
 - Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire;
 - Pour la prévention des sinistres et la réduction des risques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles;
- > Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2014-2015;
- > Plan d'action ministériel 2014-2015;
- > Table sur les relations Québec-municipalités.





Ressources humaines

Répartition de l'effectif

La répartition de l'effectif est présentée à l'aide de deux unités de mesure, l'effectif en poste, c'est-à-dire le nombre de personnes en poste à la fin d'une période donnée, et l'effectif utilisé, c'est-à-dire le nombre d'équivalents temps complet (ETC).

L'équivalent temps complet ou ETC est l'équivalent des coûts en temps réel travaillé par les personnes pendant la période de référence. Le calcul de l'ETC exclut les heures supplémentaires, les primes et les allocations. Le nombre total d'ETC reflète le volume de la main-d'œuvre rémunérée durant un exercice financier. À titre d'exemple, une personne à temps partiel qui travaille 28 heures par semaine compte pour 1 personne en poste au 31 mars 2015, mais pour 0,80 ETC sur une base annuelle, celle de l'exercice financier 2014-2015. L'effectif utilisé total est inférieur à l'effectif en poste total, notamment en raison des horaires réduits dans le cadre du programme d'aménagement du temps de travail et de la vacance de postes.

Effectif en poste et effectif utilisé par secteur au 31 mars*

Secteur	Effectif en poste au 31 mars 2015	Effectif en poste au 31 mars 2014	Écart	Effectif utilisé au 31 mars 2015	Effectif utilisé au 31 mars 2014	Écart
Bureau du sous-ministre et autres directions qui relèvent du sous-ministre	74	99	(25)	76,02	102,10	(26,08)
Secrétariat à la région métropolitaine ¹	27	Sans objet	27	27,46	Sans objet	27,46
Sous-ministériat aux politiques	77	75	2	67,96	70,87	(2,91)
Sous-ministériat aux territoires	122	128	(6)	116,26	122,42	(6,16)
Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales	149	152	(3)	143,47	142,22	1,25
Sous-ministériat à la coordination des projets spéciaux et à la gouvernance des technologies de l'information	33	5	28	27,39	0,46	26,93
Personnel en préretraite, en prêt de service à l'externe ou en congé sans traitement ²	5	8	(3)	1,02	1,73	(0,71)
Total	487	467	(7) ³	459,58	439,80	(7,68) ³

^{*} Les données présentées dans ce tableau excluent celles relatives aux étudiants et aux stagiaires.

Il est à noter que la diminution de l'effectif observable dans le secteur du Bureau du sous-ministre et autres directions relevant du sous-ministre s'explique entre autres par une réorganisation administrative au cours de laquelle les responsabilités relatives aux ressources informationnelles, qui étaient assumées par ce secteur, ont été assignées au Sous-ministériat à la coordination des projets spéciaux et à la gouvernance des technologies de l'information.

En excluant les données relatives au Secrétariat à la région métropolitaine, on constate une diminution des effectifs du Ministère entre 2013-2014 et 2014-2015. Le gel de recrutement ayant eu lieu du 28 avril 2014 au 31 mars 2015 et le non-remplacement de certains départs à la retraite ont eu un effet sur le nombre de personnes en poste aussi bien que sur le nombre d'ETC utilisés.

¹ Le Secrétariat à la région métropolitaine relevait du ministère du Conseil exécutif en 2013-2014.

² Les employés en préretraite, en prêt de service ou en congé sans traitement conservent un lien d'emploi avec le Ministère.

³ Pour assurer la comparabilité entre les données de 2013-2014 et celles de 2014-2015, le total des écarts exclut les données relatives au Secrétariat à la région métropolitaine qui a intégré le Ministère en avril 2014.

Contrôle des effectifs et des dépenses

Contrôle des effectifs

On constate que plus de 60 % de l'effectif en poste appartient à la catégorie du personnel professionnel. De plus, le Ministère compte sur l'assistance de 41 étudiants au 31 mars 2015.

Répartition des effectifs par catégorie d'emploi au 31 mars 2015

	Effectif en poste	Effectif utilisé
Personnel d'encadrement	54	50,6
Personnel professionnel	300	277,1
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	132	130,3
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	1	1,6
Total	487	459,6

Contrôle des dépenses

Le gouvernement a annoncé, le 24 avril 2014, des mesures à mettre en place à l'égard du contrôle des dépenses, soit des gains de productivité pour le Ministère représentant 2 % de la masse salariale (767 800 \$) et des efforts équivalant à une réduction de 3 % des dépenses de fonctionnement (656 800 \$). Un gel de recrutement a également été instauré jusqu'au 31 mars 2015 en ce qui concerne les employés nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique. Durant cette période, le Ministère a obtenu l'autorisation du Secrétariat du Conseil de trésor de procéder au recrutement de 7 personnes à titre occasionnel afin de répondre à des besoins essentiels et incontournables à la réalisation de sa mission.

Au chapitre de la masse salariale, une gestion serrée des activités de dotation, le gel du recrutement et la limitation du temps supplémentaire ont permis d'économiser 2,48 millions de dollars sur la masse salariale de 38,39 millions de dollars mise à la disposition du Ministère pour l'année 2014-2015 – économies qui équivalent à 6,5 % de la masse salariale – et de pleinement respecter la cible d'effectif utilisé établie par le Conseil du trésor.

Par ailleurs, aucun boni au rendement n'a été versé en 2014-2015 au personnel d'encadrement et aux titulaires d'un emploi supérieur pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, la mise en place de mesures de contrôle et la gestion très rigoureuse des dépenses ont permis des économies de 4,51 millions de dollars sur le budget de fonctionnement de 25,22 millions de dollars mis à la disposition du Ministère pour l'année 2014-2015, économies qui équivalent à 17,9 % du budget.

Renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

La Loi établit des mesures particulières applicables aux contrats de services qu'un organisme public entend conclure pendant les périodes soumises à des mesures de contrôle des effectifs. Entre autres mesures, citons l'obligation d'obtenir l'autorisation du dirigeant de l'organisme pour conclure un contrat et le pouvoir de surveillance conféré au président du Conseil du trésor.

Pour les fins de l'application des mesures prévues à la Loi, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1^{er} janvier 2015. Le tableau suivant fait état des contrats de services conclus par le Ministère à partir de cette date.

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1er janvier et le 31 mars 2015

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ¹	3	125 572 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	2	149 585 \$
Total des contrats de services	5	275 157 \$

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

Planification de la main-d'œuvre

L'année 2014-2015 a été marquée par une baisse importante, d'environ 43 %, du nombre de départs à la retraite comparativement au nombre de départs enregistrés en 2013-2014.

Toutefois, le fait que 34 % des personnes admissibles à la retraite dans les deux prochaines années auront signé une entente de retraite au 1^{er} avril 2015 laisse présager que le nombre de départs à la retraite sera important en 2015-2016 et 2016-2017.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi

Année financière	Cadres	Professionnels Fonctionnaires		Total
2014-2015	2	7	8	17
2013-2014	9	8	13	30

Admissibilités à la retraite pour 2015-2016 et 2016-2017

Au 1 ^{er} avril 2015	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires	Total
Admissibilités	14	35	27	76
Ententes signées	6	10	10	26

² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Formation et perfectionnement du personnel

Le MAMOT autorise et soutient financièrement les activités de développement donnant lieu à la consolidation et à l'accroissement des compétences des employés dans leur propre champ d'intervention ou dans un champ d'intervention relevant de la mission du Ministère. Les efforts consacrés à la formation et au développement de la main-d'œuvre permettent un arrimage entre les objectifs ministériels et les compétences nécessaires pour les atteindre.

En 2014-2015, le Ministère a consacré 185 336 \$ à la formation de son personnel, ce qui représente 380,56 \$ en moyenne par personne et 1,9 jour de formation en moyenne par employé. L'investissement du Ministère en activités de développement représente 1,13 % de sa masse salariale en incluant les salaires des employés qui ont participé à ces activités.

Jours de formation en moyenne par personne par catégorie d'emploi

Année financière	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires	Ouvriers
2014-2015	2,6	2,1	1,1	0
2013-2014	2,0	3,1	1,3	0

Le Ministère a réduit les dépenses de formation à la suite des directives administratives visant l'équilibre budgétaire édictées le 25 novembre 2014 par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ces nouvelles mesures expliquent la diminution du nombre moyen de jours de formation chez les professionnels et les fonctionnaires. Le nombre moyen de jours de formation a légèrement augmenté chez les cadres. Cette hausse s'explique notamment par le nombre de participants au Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise obligatoire pour les cadres nouvellement nommés. En 2014-2015, 7 nouveaux gestionnaires ont participé au programme qui s'étend sur une durée de 2 ans.

Santé

Le MAMOT vise à assurer un milieu de vie sain et sécuritaire à l'ensemble des personnes qui y travaillent en adoptant les mesures nécessaires pour favoriser la santé, la sécurité et le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés. Il a poursuivi ses efforts en ce sens conformément à la Politique-cadre de gestion des ressources humaines publiée par le Secrétariat du Conseil du trésor, à ses politiques concernant la santé des personnes au travail et le harcèlement en milieu de travail et au Programme d'aide et d'écoute.

Ce dernier programme permet aux employés de bénéficier de services professionnels pour les aider à résoudre leurs problèmes ou certaines difficultés pouvant affecter leur vie personnelle ou professionnelle. En 2014-2015, le taux d'utilisation se situait à 8,7 % comparativement à 14,2 % en 2013-2014.

Ressources financières

Budget de dépenses

Le Ministère a réalisé ses activités dans le cadre de cinq programmes budgétaires du portefeuille Affaires municipales et Occupation du territoire inscrits au Livre des crédits ainsi qu'au Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015. À ces programmes s'ajoute la subvention (programme 7) que le Ministère verse à la Société d'habitation du Québec et pour laquelle la Société présente un rapport annuel de gestion distinct. Le tableau suivant présente le budget des dépenses et les dépenses réelles de ces six programmes.

Dépenses par programme : comparaison entre 2014-2015 et 2013-2014

Programmes ¹	Budget de dépenses 2014-2015 (000\$) ²	Dépenses réelles 2014-2015 (000\$) ³	Dépenses réelles 2013-2014 (000\$) ⁴	Écart entre les dépenses réelles de 2014-2015 et de 2013-2014 (000\$)	Variation (%)
1. Développement des régions et ruralité	98 091,3	79 391,9	92 544,4	(13 152,5)	(14,2)
2. Modernisation des infrastructures municipales	426 498,6	376 954,2	390 479,2	(13 525,0)	(3,5)
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	633 040,0	632 608,9	621 978,5	10 630,4	1,7
4. Administration générale	58 025,5	50 793,7	52 347,0	(1 553,3)	(3,0)
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	115 933,6	125 268,6	115 248,4	10 020,2	8,7
7. Habitation	424 362,0	449 129,0	331 806,8	117 322,2	35,4
Total	1 755 951,0	1 714 146,3	1 604 404,3	109 742,0	6,8

¹ Les programmes 6 et 8 servent respectivement aux activités de la Commission municipale du Québec et à celles de la Régie du logement qui présentent un rapport annuel de gestion distinct.

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2014-2015 se chiffrait à 1 756,0 millions de dollars. Quant aux dépenses réelles du Ministère pour le même exercice, elles s'élèvent à 1 714,1 millions de dollars comparativement à 1 604,4 millions en 2013-2014, ce qui représente une hausse de 109,7 millions de dollars. Les principales variations s'expliquent comme suit :

Les dépenses au programme 1, Développement des régions et ruralité, sont en baisse de 13,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à la contribution au Fonds de développement régional de 10,0 millions de dollars qui a été effectuée dans les années antérieures, réduisant d'autant la contribution à effectuer en 2014-2015, et à la révision des transferts financiers dans certains programmes régionaux. En effet, des mesures de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 n'ont pas été reconduites et deux programmes ont pris fin.

² Données présentées au Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015.

³ Données réelles à la fin de l'exercice 2014-2015, données de juin 2015.

⁴ Données présentées aux Comptes publics.

- Les dépenses du programme 2, Modernisation des infrastructures municipales, ont diminué de 13,5 millions de dollars en raison notamment de la réduction des coûts du service de la dette pour les travaux réalisés dans le cadre de certains programmes d'infrastructure dont ceux en matière d'assainissement des eaux.
- Au programme 3, Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités, les dépenses ont augmenté de 10,6 millions de dollars, soit 1,7 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse est attribuable au versement de compensations tenant lieu de taxes à la suite des investissements réalisés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation.
- La réduction des dépenses au programme 4, Administration générale, est principalement causée par la mise en place des mesures gouvernementales de réduction des dépenses annoncées le 24 avril 2014 et le 25 novembre 2014.
- L'augmentation des dépenses au programme 5, Promotion et développement de la région métropolitaine, est attribuable essentiellement au rétablissement à 25,0 millions de dollars de l'appui financier à la Ville de Montréal pour livrer les services associés à son rôle de métropole, aux sommes consenties pour la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et au soutien aux célébrations du 375° anniversaire de la fondation de Montréal.
- Au programme 7, Habitation, l'augmentation de la contribution du gouvernement du Québec permet à la Société d'habitation du Québec de maintenir ses dépenses à un niveau comparable à celles de 2013-2014, soit 1,1 milliard de dollars. En effet, en 2013-2014, la Société disposait d'un excédent cumulé qui a été utilisé partiellement au courant du même exercice.

Répartition des dépenses du Ministère en 2014-2015

Supercatégorie	Dépenses réelles (000\$)	Pourcentage
Rémunération	35 908,8	2,1
Fonctionnement	20 713,7	1,2
Affectation à un fonds spécial	32 015,0	1,9
Transfert	1 625 508,8	94,8
Total	1 714 146,3	100,0

Ventilation des dépenses de transfert

Les dépenses de transfert, c'est-à-dire les sommes d'argent que le Ministère distribue à la clientèle par l'intermédiaire de ses programmes et des différentes ententes conclues avec ses partenaires, ont totalisé près de 1 625,5 millions de dollars en 2014-2015. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Ventilation des dépenses de transfert

Programme 1 : Développement des régions et ruralité	Dépenses réelles 2014-2015 (000\$)	Dépenses réelles 2013-2014 (000\$)
Communautés rurales branchées	2 990,8	3 335,3
Fonds conjoncturel de développement	3 181,4	3 072,1
Politique nationale de la ruralité	35 389,3	37 823,7
Villages branchés du Québec	5 783,9	5 783,9
Réseau de sentiers de véhicules hors route	Sans objet	29,4
Soutien aux territoires en difficulté	Sans objet	1 198,9
Autres crédits de transfert	31,5	205,3
Total du programme 1	47 376,9	51 448,6

Programme 2 : Modernisation des infrastructures municipales	Dépenses réelles 2014-2015 (000\$)	Dépenses réelles 2013-2014 (000\$)
Fonds Chantiers Canada-Québec – Grands projets	10 073,9	8 439,8
Fonds Chantiers Canada-Québec – volets Collectivités et Grandes villes	25 462,2	22 215,3
Fonds de stimulation de l'infrastructure	9 039,6	8 901,5
Infrastructures municipales en milieu nordique	16 760,1	14 787,7
Infrastructures Québec-municipalités	113 620,2	119 960,6
Parachèvement des programmes en infrastructures municipales	131 334,2	146 171,3
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013	25 256,0	24 921,2
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018	2,5	Sans objet
Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout	36 688,5	36 688,5
Programme d'infrastructures de loisirs	3 874,2	3 833,1
Autres crédits de transfert	584,2	280,0
Total du programme 2	372 695,6	386 199,0

Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	Dépenses réelles 2014-2015 (000\$)	Dépenses réelles 2013-2014 (000\$)
Aide aux municipalités reconstituées	674,8	713,9
Compensations financières pour les équipements antipollution	4 070,8	4 221,8
Compensations tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	3 235,7	3 375,8
Compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	321 973,8	296 893,1
Compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	31 067,6	29 402,6
Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James	2 246,1	996,1
Mesures financières du partenariat fiscal	255 685,7	273 823,3
Mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec	1 975,0	1 700,0
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	5 750,9	5 950,9
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec	1 504,0	1 471,5
Soutien au regroupement municipal	57,3	292,9
Autres crédits de transfert	4 367,2	3 136,7
Total du programme 3	632 608,9	621 978,6

Programme 4 : Administration générale	Dépenses réelles 2014-2015 (000\$)	Dépenses réelles 2013-2014 (000\$)
Autres crédits de transfert	479,2	1 408,8
Total du programme 4	479,2	1 408,8

Programme 5 : Promotion et développement de la région métropolitaine	Dépenses réelles 2014-2015 (000\$)	Dépenses réelles 2013-2014 (000\$)
Centres locaux de développement de la région de Montréal	14 393,6	15 992,9
Équipements scientifiques – Société de gestion Marie-Victorin	8 483,4	11 538,5
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	17 037,5	16 500,0
Grand Montréal Bleu	300,8	302,6
Mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal	9 475,0	5 693,0
Soutien à la Ville de Montréal pour son rôle de métropole	25 000,0	17 200,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	22 128,9	21 909,1
Soutien au développement économique de Montréal	24 000,0	24 000,0
Soutien aux célébrations du 375 ^e anniversaire de Montréal	2 400,0	Sans objet
Autres crédits de transfert	0	122,0
Total du programme 5	123 219,2	113 258,1

Programme 7 : Habitation	Dépenses réelles 2014-2015 (000\$)	Dépenses réelles 2013-2014 (000\$)
Société d'habitation du Québec	449 129,0	331 806,8
Total du programme 7	449 129,0	331 806,8

	Dépenses réelles 2014-2015 (000\$)	Dépenses réelles 2013-2014 (000\$)
Total des dépenses de transfert	1 625 508,8	1 506 099,9

Budget d'investissement

Les immobilisations présentées dans le budget d'investissement concernent l'achat de biens immobilisables et les développements informatiques qui ont été effectués, entre autres, pour le développement, la refonte ou l'ajout de nouvelles composantes et fonctionnalités dans les systèmes informatiques et pour assurer la prestation électronique de services.

Le budget d'investissement présente aussi les montants relatifs aux prêts, placements, avances et autres. Pour 2013-2014 et 2014-2015, l'investissement réel dans cette catégorie concerne les dépenses relatives aux années antérieures et reflète l'application de la norme comptable révisée à la Société d'habitation du Québec sur les paiements de transfert.

Budget d'investissement

Supercatégorie	Budget d'investissement 2014-2015 (000\$)¹	Investissement réel 2014-2015 (000\$)²	Investissement réel 2013-2014 (000\$) ³
Immobilisations	17 720,0	6 114,0	3 995,8
Prêts, placements, avances et autres	36 000,0	55 916,4	75 077,5
Total	53 720,0	62 030,4	79 073,3

- 1 Données présentées au Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015.
- 2 Données réelles à la fin de l'exercice 2014-2015, données de juin 2015.
- 3 Données présentées aux Comptes publics.

Fonds de développement régional

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (chapitre M-22.1) instituait le Fonds de développement régional et affectait ce fonds au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et au financement de toute autre activité exercée par une conférence régionale des élus. Le Fonds était mis à la disposition des CRE du Québec. Notons que le financement de l'Administration régionale Kativik à titre de CRE est inclus dans l'entente sur son financement global, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones.

Le tableau suivant présente les produits (revenus) et les charges (dépenses) du Fonds de développement régional au cours des dernières années.

Revenus et dépenses du Fonds de développement régional

	Réels pour 2014-2015 (000\$)	Réels pour 2013-2014 (000\$)
Revenus	44 237,6	44 054,6
Dépenses	44 237,6	44 054,6

Ressources informationnelles

Réalisations en matière de ressources informationnelles

Depuis 2008, le CSPQ agit à titre de fournisseur informatique du MAMOT. Selon l'entente de services établie, il a la responsabilité de fournir des services d'entretien, d'exploitation et d'amélioration en matière de technologie de l'information ainsi que de définir et de livrer des solutions technologiques pour des projets de développement. Pour l'année 2014-2015, le Ministère a déboursé 6,3 millions de dollars pour l'ensemble des services inclus dans l'entente de base.

En janvier 2015, le CSPQ a annoncé l'abandon du volet applicatif, c'est-à-dire les services de développement informatique ainsi que les services d'entretien et d'évolution des systèmes applicatifs. Les ministères et organismes clients, dont le MAMOT, devront récupérer ces responsabilités. Le transfert de responsabilités sera effectif en début d'année financière 2015-2016.

Le MAMOT et le CSPQ travaillent en collaboration pour établir les modalités de transfert des rôles et responsabilités du volet applicatif ainsi que le partage des activités comprises dans les autres volets technologiques.

Pour l'année 2014-2015, le budget en ressources informationnelles s'élevait à 24,9 millions de dollars et les dépenses et investissements réels ont été de 19 millions de dollars. Le tableau suivant explique les principaux écarts.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2014-2015

	Dépenses et investissements prévus (000\$)	Dépenses et investissements réels (000\$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	2 357,4	1 696,0	En ce qui a trait à la rémunération, la dotation des postes vacants a nécessité plus de temps que prévu. Le mandat de coordination du déploiement de Windows 8.1 a été confié à une ressource interne, ce qui a permis de réduire les investissements en ressources externes.
Activités de continuité	14 123,0	10 067,2	Les écarts sont principalement causés par la révision à la baisse des coûts en 2014-2015 pour : > des projets dont la fin était initialement prévue en 2014-2015 et qui se poursuivent en 2015-2016; > l'actualisation des coûts des services rendus par le CSPQ, notamment pour le Plan opérationnel triennal d'évolution des infrastructures technologiques, incluant le rehaussement des licences des postes de travail à Windows 8.1.

	Dépenses et investissements prévus (000\$)	Dépenses et investissements réels (000\$)	Explication sommaire des écarts
Projets	8 384,6	7 246,0	L'écart est principalement dû à la révision des investissements du projet MOSAIC : le report du début de la livraison 2 a eu une incidence à la baisse sur les coûts du projet facturables au cours de l'exercice 2014-2015. De plus, les travaux de la phase 3 du projet d'implantation de SAGIR ont été reportés à l'année 2015-2016. L'implantation de SAGIR est une initiative gouvernementale assurée par le CSPQ.
Total	24 865,0	19 009,2	

Le tableau qui suit fait état de l'avancement des principaux projets en ressources informationnelles pour l'année 2014-2015, c'est-à-dire les projets ayant une incidence marquée sur la prestation de services et la performance organisationnelle.

État d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles pour 2014-2015

Projets	Avancement au 31 mars 2015	Commentaires
Mise en place du libre-service employé (SGR2-L2) des Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)	100 %	Projet terminé en cours d'année.
MOSAIC – Gestion des programmes d'infrastructure	76 %	Le taux d'avancement global du projet (livraisons 1 et 2) est de 76 % au 31 mars 2015. La livraison 1 est opérationnelle depuis le 8 décembre 2014. Elle a été complétée à 100 %. En ce qui concerne la livraison 2, des travaux additionnels ont dû être intégrés à la planification du projet étant donné l'arrivée du nouveau Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 signé en juin 2014. La mise en opération de cette livraison est prévue pour février 2016. Au 31 mars 2015, son taux d'avancement est de 22 %.

Le tableau suivant présente les ressources humaines et financières affectées aux principaux projets au cours de la dernière année.

Ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles pour 2014-2015

Projets	Ressources humaines prévues (000\$)¹	Ressources humaines utilisées (000\$)¹	Ressources financières prévues (000\$)²	Ressources financières utilisées (000\$) ²	Explication sommaire des écarts
Mise en place du libre-service employé (SGR2-L2) des Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)	3,0	5,3	23,6	20,6	Projet terminé en cours d'année.
MOSAIC – Gestion des programmes d'infrastructure	523,6	542,1	7 813,4	6 678,0	Le report du début de la livraison 2 a eu une incidence sur les ressources utilisées pour le projet au cours de l'exercice 2014-2015. Selon la prévision initiale, une plus grande proportion de travaux de la livraison 2 aurait dû se dérouler en même temps que la livraison 1.

¹ Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

Mise à niveau des outils bureautiques

Migration vers Windows 8.1 et Office 2013

Le Centre de services partagés du Québec coordonne un important projet de migration des postes bureautiques de plusieurs ministères pour pallier la fin du soutien technique relatif à Windows XP et Office 2003. La migration s'effectue graduellement depuis janvier 2015. Au 31 mars 2015, 50,7 % des postes visés avaient migré avec succès vers Windows 8.1.

Optimisation des logiciels

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a entrepris une importante opération d'optimisation des logiciels utilisés dans les postes bureautiques. Pour chaque poste bureautique, on a procédé à :

- > l'inventaire des logiciels peu ou pas utilisés en raison de l'évolution des tâches du personnel. Ces logiciels ne sont pas reconduits lors de la migration vers Windows 8.1;
- > l'inventaire des logiciels pour lesquels un logiciel moins coûteux ou gratuit pourrait répondre aux besoins actuels de l'utilisateur. Le remplacement de tels logiciels s'effectue lors de la migration vers Windows 8.1.

² Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web dont le déploiement devait s'étendre de mai 2012 à mai 2013. Ces standards sont conçus pour permettre aux personnes d'accéder pleinement aux sites Web gouvernementaux ainsi qu'aux documents téléchargeables et aux objets multimédias qu'ils contiennent. Ils visent les personnes handicapées et les personnes âgées en perte d'autonomie qui ont des limites visuelles, auditives, motrices ou cognitives.

La mise en œuvre des standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web s'est poursuivie au Ministère en 2014-2015. Elle a touché le site intranet ainsi que les sites publics suivants : www.mamrot.gouv.qc.ca, www.metropole.gouv.qc.ca, www.municipalite.gouv.qc.ca, www.municipalite.gouv.qc.ca, et www.metropole.gouv.qc.ca, Ce dernier site est celui du Secrétariat à la région métropolitaine qui est rattaché au Ministère depuis avril 2014.

Conformité

Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01)

Au cours de l'année 2014-2015, le Centre de services partagés du Québec a réalisé un audit de conformité concernant quatre sites publics du Ministère, qui a révélé que ceux-ci répondent en grande partie aux exigences générales et particulières du Standard sur l'accessibilité d'un site Web. Il en va de même pour le site intranet.

Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02)

Le Ministère porte une attention particulière à ce que les documents déposés dans ses sites publics ou dans le site intranet soient conformes au Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable. La majorité, c'est-à-dire quelque 70 %, des documents déposés dans les sites Web au cours de l'exercice 2014-2015 sont accessibles. Pour diverses raisons, certains documents ne répondent pas au standard, notamment des documents en format Excel ou des documents techniques qui s'adressent à une clientèle spécialisée. Le Ministère peut offrir un soutien aux personnes handicapées qui désirent consulter ceux-ci.





Le Ministère doit rendre compte dans son rapport annuel de certaines exigences législatives et gouvernementales. La présente partie fait état des réalisations du Ministère à propos de ces exigences qui sont les suivantes : mesures pour l'intégration et l'égalité, bonnes pratiques en matière d'éthique et de langue française, mise en application des recommandations du Vérificateur général du Québec, protection des renseignements personnels et dispense à l'égard des règles d'adjudication des contrats municipaux.

Mesures pour l'intégration et l'égalité

Chaque année, le Ministère met en œuvre diverses mesures pour favoriser la représentation des personnes handicapées, des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones au sein de son personnel et des organisations municipales et régionales ainsi que leur intégration à la société québécoise. Le Ministère favorise également l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de ces instances.

Accès à l'égalité en emploi

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (chapitre A-2.01) vise à corriger la situation de personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi. Ainsi, le gouvernement a mis en place divers programmes favorisant l'embauche de membres de groupes cibles, et ce, afin que la composition de son effectif reflète l'ensemble de la société québécoise.

Avec la mise en œuvre de ces programmes d'accès à l'égalité, le gouvernement a déterminé des objectifs d'embauche à atteindre pour que les groupes cibles (personnes handicapées, communautés culturelles, anglophones et autochtones) soient représentés au sein de l'appareil gouvernemental.

Données globales

Embauche totale au cours de la période 2014-2015

	Réguliers	Occasionnels ¹	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre total de personnes embauchées	7	27	74	23	131
Nombre d'employés en place au 31 mars 2015	424	63	32	9	528

¹ Les données n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Les groupes cibles

L'embauche de membres des groupes cibles

Rappel de l'objectif gouvernemental : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de personnes handicapées, de membres des communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones dans tous les statuts d'emploi (réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires) afin de hausser la représentation des groupes cibles dans la fonction publique.

Comme l'appartenance à un groupe cible est une déclaration volontaire de la part d'un employé, il est possible que les tableaux suivants contiennent certaines données qui ne soient pas complètes.

Taux d'embauche des membres des groupes cibles par statut d'emploi en 2014-2015

Statut d'emploi	Personnes handicapées	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Total	Nombre de personnes embauchées	Taux d'embauche par statut d'emploi
Réguliers	0	1	0	0	1	7	14,3 %
Occasionnels	1	4	0	0	5	27	18,5 %
Étudiants	0	5	0	0	5	74	6,8 %
Stagiaires	0	3	0	0	3	23	13,0 %

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2014-2015	14,3	18,5	6,8	13,0
2013-2014	6,9	6,4	18,2	31,6

Les données comparatives démontrent que le taux d'embauche des membres de groupes cibles est en progression chez le personnel régulier et le personnel occasionnel, alors qu'il a diminué chez les étudiants et les stagiaires.

La représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Rappel des objectifs gouvernementaux : Pour les communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2015	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2015	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2014	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2014
Personnes handicapées	2	0,5 %	2	0,5 %
Communautés culturelles	32	7,5 %	29	7,2 %
Anglophones	3	0,7 %	2	0,5 %
Autochtones	4	0,9 %	4*	1,0 %

^{*} Une erreur s'est glissée lors de la mise en page du Rapport annuel de gestion 2013-2014. Le chiffre indiqué ici est celui qui aurait dû apparaître.

Le taux de représentativité pour l'exercice 2014-2015 est demeuré relativement stable, avec une légère augmentation chez les anglophones (0,2 point de pourcentage) et chez les communautés culturelles (0,3 point de pourcentage).

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2015

Groupes cibles	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
	Nombre de personnes / %					
Personnes handicapées	0	1 / 0,4	0	1 / 2,6	0	2 / 0,5
Communautés culturelles	1 / 2,2	25 / 9,7	3 / 4,2	3 / 7,9	0	32 / 7,5
Anglophones	0	2 / 0,8	1 / 1,4	0	0	3 / 0,7
Autochtones	2 / 4,3	0	1 / 1,4	1 / 2,6	0	4 / 0,9

Les femmes

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi en 2014-2015

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	4	23	43	13	83
Pourcentage de femmes par rapport au nombre de personnes embauchées	57,1	85,2	58,1	56,5	63,4

L'embauche des femmes au Ministère est importante, avec un taux global de plus de 60 %. Chez le personnel occasionnel, le taux d'embauche atteint 85 %.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	19	127	52	35	0	233
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	34,5	49,2	72,2	92,1	0	55,0

Le taux de représentativité des femmes parmi l'effectif régulier se maintient à 55 %. La catégorie du personnel de bureau affiche le taux de représentativité le plus élevé avec 92 % suivie par la catégorie du personnel technicien avec un taux de 72 %.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2014-2015

En novembre 2014, le Ministère a rendu public le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2014-2015. Élaboré conformément aux dispositions de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1), ce plan d'action est la contribution du Ministère à la préoccupation gouvernementale de favoriser l'intégration des personnes handicapées et d'assurer leur pleine participation à la société au même titre que tous les citoyens.

Les mesures que le Ministère a mises en place au cours de la période 2014-2015 sont principalement axées sur la promotion du plan d'action, la sensibilisation des gestionnaires à l'embauche de personnes handicapées par le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, la sensibilisation de l'ensemble du personnel et la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Égalité entre les femmes et les hommes

De la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* découle le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015. Le Ministère est responsable des actions suivantes de ce plan d'action :

Action 88 : Mettre en œuvre les actions prévues au Plan d'action 2010-2013 de la Table des partenaires Femmes et politique municipale

Le Ministère copréside avec le Secrétariat à la condition féminine la Table des partenaires Femmes et politique municipale, laquelle s'est réunie à trois reprises en 2014-2015. Au cours de l'année, le Ministère a assuré la réalisation de 3 actions du plan d'action 2010-2013 de la Table :

- > Favoriser les échanges d'informations dans le cadre des travaux de la Table concernant des dossiers d'intérêt;
- > Favoriser un meilleur échange d'informations concernant les formations offertes par les différents membres de la Table afin d'encourager leur complémentarité;
- Organiser une rencontre élargie de la Table des partenaires au besoin.

Cette rencontre élargie regroupait les représentants des tables régionales de groupes de femmes, des conférences régionales des élus et des directions régionales du Ministère. Par ailleurs, les membres de la Table ont également poursuivi les travaux d'élaboration d'un prochain plan d'action en prévision des élections municipales générales de 2017.

Action 96 : Sensibiliser les conférences régionales des élus et les municipalités à l'adoption et à la mise en œuvre d'une politique d'égalité et d'équité, et les accompagner dans cette démarche

En date du 31 mars 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avait signé 19 ententes de gestion actualisées le liant à autant de CRE. Ces ententes précisent que le plan quinquennal de développement que les CRE doivent élaborer doit prendre en compte les principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes.

Action 102 : Maintenir le programme d'aide financière concernant les projets régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Les crédits alloués à ce programme ont été suspendus au cours de l'année 2014-2015. Aucune somme n'a ainsi été versée, sauf pour un projet en Mauricie.

Bonnes pratiques en matière d'éthique et de langue française

Afin de guider son personnel dans l'accomplissement de ses tâches, le Ministère propose un code de conduite en matière de déontologie et d'éthique en plus d'accomplir plusieurs actions concrètes en ce domaine. Il propose également une politique linguistique ministérielle en vue d'assurer l'emploi et la qualité du français au sein de son administration.

Éthique

La démarche organisationnelle du Ministère en éthique vise le maintien de la confiance du public dans les services du Ministère, la prévention des risques éthiques et la responsabilisation des gestionnaires et du personnel dans leur rôle d'agents publics. L'intégrité, la compétence, la loyauté, le respect et l'impartialité sont les valeurs qui orientent la démarche éthique et déontologique du Ministère.

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a offert des formations sur le Code de conduite, les valeurs éthiques et le lobbyisme à une soixantaine de nouveaux employés, stagiaires et étudiants. Lors de leur entrée en fonction, ceux-ci ont également reçu une pochette d'accueil électronique portant sur l'éthique, laquelle contient notamment le Code de conduite du Ministère et la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. De plus, la conseillère en éthique du Ministère a apporté un soutien aux employés, aux stagiaires et aux étudiants qui en ont fait la demande.

Par ailleurs, le Ministère publie des capsules sur l'éthique et la déontologie dans son intranet. Les employés du Ministère peuvent ainsi consulter en tout temps 17 capsules traitant de divers sujets comme l'utilisation des médias sociaux, l'après-mandat et le lobbyisme.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

L'actuelle politique linguistique du Ministère est en vigueur depuis juin 2013. Elle est diffusée dans l'intranet pour consultation par le personnel qui est tenu d'en respecter les principes généraux et les directives. Le comité permanent de la politique linguistique poursuit son mandat en veillant à l'application de la politique et en effectuant les ajustements nécessaires chaque fois que la situation linguistique du Ministère le demande. La Direction des communications agit à titre de mandataire de l'application de la politique, conseille le personnel et fait appel aux services de l'Office québécois de la langue française lorsque requis afin d'assurer la qualité de la langue française employée dans les communications écrites et électroniques du Ministère.

Dans le but de rappeler l'existence de la politique linguistique aussi bien que l'importance de la qualité de la langue, deux articles ont été publiés dans l'intranet.

Pour obtenir un soutien supplémentaire dans l'accomplissement de sa tâche, le Ministère, en 2014-2015, s'est joint à deux réseaux : le premier, le Réseau de l'expertise linguistique, est piloté par l'Office québécois de la langue française alors que le second, un réseau des mandataires de l'application de la Charte de la langue française et de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, est piloté conjointement par le Secrétariat à la politique linguistique et par l'Office québécois de la langue française.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Cette section fait état des actions entreprises pour donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec au cours de l'année et dans les années antérieures.

Gestion de l'eau dans le secteur municipal Rapport du commissaire au développement durable

Le 20 février 2013, le commissaire au développement durable a publié les résultats de sa vérification de la gestion de l'eau dans le secteur municipal dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013* (hiver 2013). Dans ce rapport, il fait 19 recommandations au Ministère : 13 s'adressent à lui exclusivement alors que les 6 autres s'adressent également au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le Ministère a souscrit à l'ensemble des recommandations du VGQ. Afin d'y donner suite, un plan d'action a été établi et transmis au VGQ à la fin de l'été 2013. La mise en œuvre des mesures de ce plan est déjà bien amorcée, plusieurs mesures ayant même déjà été menées à terme.

Les recommandations du commissaire concernent trois domaines :

- la gouvernance de l'eau;
- > l'aide financière pour les infrastructures municipales;
- > le contrôle et la surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales.

Rappelons que, avec l'entrée en vigueur en janvier 2014 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées qui relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), les recommandations concernant le contrôle et la surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales doivent être considérées dans un contexte différent. D'ailleurs, une entente a été conclue en 2014 entre le MAMOT et le MDDELCC précisant leurs rôles et leurs responsabilités respectifs. Cinq des six recommandations en cette matière sont ainsi sous la responsabilité de ce dernier.

L'action donnant suite à la sixième recommandation intitulée Se doter de moyens pour que l'ensemble des municipalités respecte ses engagements relatifs aux délais de transmission des données concernant les rejets et les déversements s'est, pour sa part, achevée en 2013-2014 avec la modification de l'outil informatique de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux qui fonctionne régulièrement depuis.

Les actions réalisées par le Ministère en 2014-2015 pour les recommandations sous sa responsabilité se résument comme suit :

1. Établir le coût complet de l'eau au moyen de données fiables et précises

Le Ministère a procédé à l'analyse des données colligées à partir des bilans de l'usage de l'eau et a établi les paramètres à utiliser pour calculer le coût de l'eau. Ces données ont également servi à la production, en collaboration avec les partenaires municipaux du Ministère, d'un rapport sur le coût de l'eau. Ce dernier devrait être publié à l'été 2015.

2. Établir le portrait global des infrastructures municipales relatives à l'eau et l'actualiser sur une base régulière

En novembre 2014, le Ministère a confié un mandat au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines. Dans un premier temps, le Centre doit structurer les connaissances relatives au parc d'infrastructures d'eau municipales. Dans un second temps, il devra fournir au Ministère un outil d'aide à la décision permettant d'optimiser les investissements requis.

Au 31 mars 2015, le choix des indicateurs pour obtenir un portrait de l'état des infrastructures en eau est presque terminé.

3. Assurer la coordination des interventions gouvernementales et la complémentarité de leurs actions en matière de gestion intégrée de l'eau afin de maximiser leurs impacts sur la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques

Le MAMOT a participé aux travaux relatifs à l'élaboration de la Stratégie québécoise de l'eau, notamment par l'intermédiaire du comité directeur interministériel mis en place pour cette stratégie.

4. Définir des orientations qui expliquent comment doit être prise en compte la gestion intégrée de l'eau dans la révision et la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement

Les travaux ont débuté en janvier 2015 avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'élaboration des orientations gouvernementales en aménagement relatives aux risques d'inondation. Les travaux se poursuivront au cours de l'année 2015. Le chantier portant sur les orientations gouvernementales en matière de gestion intégrée de l'eau doit démarrer en janvier 2016.

5. Concevoir et mettre en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer de l'intégration de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas des municipalités régionales de comté et les règlements des municipalités

Le MAMOT a contribué à l'intégration de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les documents de planification des municipalités régionales de comté par l'application des mécanismes prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment dans le cadre des modifications et des révisions de schémas d'aménagement et de développement.

- 6. Réviser le Cadre de référence pour l'attribution de l'aide financière afin qu'il soit cohérent avec les priorités gouvernementales
- 7. Documenter rigoureusement l'analyse technique afin de soutenir les décisions prises
- 8. Renforcer la surveillance aux étapes clés du processus d'attribution des contrats par les municipalités afin de déceler les situations présentant un risque financier particulier
- 9. Définir clairement la base sur laquelle est établie la capacité financière limitée d'une municipalité quant à l'attribution d'un taux d'aide financière supérieur par le ministre
- 10. Tenir compte des risques inhérents, notamment ceux qui sont liés à la gestion contractuelle, dans la sélection des projets qui font l'objet d'une vérification auprès des municipalités
- 11. Se doter de moyens efficaces pour faire respecter les obligations prévues dans les ententes conclues avec les municipalités

Les actions répondant aux présentes recommandations ont été mises en place en 2013-2014, principalement dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2014. La mise en application de ces mesures s'est poursuivie en 2014-2015, principalement par la gestion de l'aide financière s'inscrivant dans ce programme.

Pour la recommandation 10, le Ministère a, de plus, continué les travaux de révision du mode d'échantillonnage des dossiers devant faire l'objet d'un audit.

- 12. Prévoir, dès la mise en place d'un programme d'aide financière, un processus d'évaluation périodique et s'assurer de son application rigoureuse selon les modalités établies
- 13. Utiliser les résultats des évaluations de programmes pour bonifier ses interventions, le cas échéant, en vue d'atteindre les buts fixés

Le Ministère se conforme à la nouvelle directive gouvernementale, Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et organismes, qui prévoit que les ministères doivent déposer un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire lors de toute demande d'autorisation présentée au Conseil du trésor ou au Conseil des ministres concernant un nouveau programme.

Interventions en matière de développement régional Rapport du commissaire au développement durable

En 2010-2011, les résultats de la vérification du commissaire au développement durable sur les interventions en matière de développement régional, qui contenaient 10 recommandations au Ministère, ont été publiés. En réponse à ces recommandations, le Ministère a transmis au commissaire au développement durable, en juillet 2011, un plan contenant 23 actions à réaliser de 2011 à 2013. Outre les actions du plan qui ont pu être mises en place, d'autres, non prévues en 2011, ont aussi contribué à répondre aux recommandations.

En décembre 2013, le Vérificateur général du Québec a fait un suivi auprès du Ministère quant aux actions mises en œuvre pour répondre aux 10 recommandations. Il a transmis son appréciation au MAMOT le 30 avril 2014. Le VGQ juge que pour les 3 recommandations suivantes, les progrès réalisés sont satisfaisants :

- > Établir les orientations qui reflètent les priorités gouvernementales en matière de développement des régions et communiquer clairement les attentes quant au rôle des partenaires;
- > Préciser les objectifs et les effets recherchés par rapport à l'investissement des sommes du Fonds de développement régional;
- > Clarifier ses attentes quant à la portée et au contenu des plans quinquennaux ainsi qu'aux objectifs poursuivis par cet exercice de planification.

Quant aux autres recommandations, le Vérificateur considérait que le travail entamé devait se poursuivre.

Le cadre dans lequel s'inscrivaient les recommandations, ainsi que leur application, sera appelé à changer avec la mise en place de la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional annoncée dans le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale, puis avec le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. En effet, il y est prévu l'abolition des conférences régionales des élus et le transfert de leurs responsabilités aux MRC, mais dans un contexte de gestion plus souple et simplifié.

NOTE : Ce projet de loi a été adopté le 20 avril 2015.

En 2014-2015, le Ministère a répondu aux recommandations suivantes :

1. Déterminer l'information pertinente lui [le MAMOT] permettant de coordonner les interventions gouvernementales sur une base régionale, la recueillir, l'intégrer dans son processus décisionnel et la rendre disponible aux différents acteurs

En 2014-2015, les données de 3 nouveaux indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires ont été rendues publiques sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Au 31 mars 2015, les données étaient donc disponibles pour 25 des 26 indicateurs prévus. Ces données permettent de suivre les progrès réalisés à différentes échelles territoriales du Québec au regard de l'occupation du territoire, de la qualité de vie et de la prospérité économique.

2. Revoir les mécanismes de coordination nécessaires à la cohérence des interventions gouvernementales en matière de développement des régions

La parution de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 et l'adoption de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, en 2011 et 2012, ont contribué à satisfaire à cette recommandation.

Par ailleurs, en novembre 2014, des groupes de travail composés de directeurs régionaux du MAMOT ont été créés pour se pencher sur des aspects liés au projet de nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional, et certains de leurs échanges ont porté sur le rôle des conférences administratives régionales dans le contexte de ce changement.

3. Veiller à ce que l'évaluation des organismes de planification et de développement dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement soit faite

L'entente de gestion actualisée conclue avec la majorité des CRE en mars 2014 balise leur engagement à l'origine de cette recommandation pour préciser que l'évaluation des organismes visés se ferait à la demande du ministre responsable de ces organismes et selon les modalités convenues avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la CRE. Aucune demande n'a été faite à cet effet en 2014-2015.

4. Analyser les disparités dans les frais de fonctionnement des conférences régionales des élus afin d'en comprendre la teneur et d'évaluer l'à-propos d'apporter des précisions sur ce qui doit être imputé à ce poste

L'entente de gestion actualisée conclue avec la majorité des CRE en mars 2014 prévoit que ces dernières déposent au MAMOT, à la fin de l'année financière, un document présentant leurs résultats financiers (produits et charges), conformément au modèle convenu et à un cadre de présentation de l'information financière uniformisé. Sur la base des renseignements fournis par les CRE, le MAMOT a analysé, à l'été 2014, les disparités dans leurs frais de fonctionnement. Il a conclu que des précisions supplémentaires sur ce qui doit être imputé à ce poste n'étaient pas nécessaires. En effet, les CRE ont été en mesure de fournir l'information demandée à partir des balises convenues et le Ministère a pu établir un portrait comparatif de leurs frais de fonctionnement.

- 5. Mettre en place des mécanismes pour coordonner les interventions entre ses différents secteurs quant à la gestion des programmes en matière de développement régional
- 6. Déterminer des critères permettant de sélectionner les projets à financer en fonction des besoins prioritaires déterminés par les régions concernées et documenter le choix des projets sur la base de ces critères

Le MAMOT a travaillé, à l'hiver 2015, à l'élaboration d'une nouvelle mesure pour l'utilisation, par les MRC, des sommes qui leur seraient confiées par le Fonds de développement des territoires dans l'éventualité de l'adoption des mesures législatives créant celui-ci. Des principes de souplesse et d'imputabilité ont guidé les travaux.

7. Obtenir de l'information pertinente lui permettant d'évaluer l'efficience et l'efficacité de l'utilisation des sommes du Fonds de développement régional et de faire une reddition de comptes des résultats obtenus

Sur la base de l'entente de gestion actualisée conclue avec la majorité des CRE en mars 2014, le MAMOT a pu recueillir et analyser, en 2014-2015, les informations suivantes faisant état de l'utilisation du Fonds de développement régional :

- > résultats financiers (produits et charges) pour 2013-2014 selon quatre grands secteurs d'activité;
- > engagements financiers pris à même le Fonds;
- états financiers audités et rapports d'activité annuels pour 2013-2014;
- > liste des projets autorisés et financés à même des fonds provenant du Fonds de développement régional.

Ces résultats s'ajoutent à ceux des travaux effectués au cours des années précédentes, dont l'évaluation du Fonds en 2011.

Planification du transport et de l'aménagement dans la région métropolitaine de Montréal Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome 2, chapitre 3

Dans son rapport pour l'année 2008-2009, le VGQ a formulé 7 recommandations s'adressant au Ministère relativement à la planification du transport et de l'aménagement dans la région métropolitaine de Montréal.

En octobre 2011, il a fait le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations et a transmis son appréciation de l'avancement réalisé le 29 mars 2012. Il a procédé à un nouveau suivi à l'automne 2013. Dans l'intervalle, un plan d'action visant à donner suite à la recommandation du VGQ jugée non satisfaite a été élaboré. Les principales actions entreprises par le Ministère pour répondre à cette recommandation sont résumées ci-après.

S'assurer que les schémas d'aménagement et de développement sont révisés avec diligence, notamment en :

- > veillant au respect des délais prévus dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- > terminant la révision du processus d'élaboration et d'approbation des schémas d'aménagement et de développement

D'abord, le Ministère a collaboré de près avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'élaboration et l'adoption d'un premier plan métropolitain d'aménagement et de développement qui est entré en vigueur le 12 mars 2012.

En 2014-2015, 5 MRC sur les 14 constituant la Communauté métropolitaine de Montréal ont rendu leur schéma d'aménagement conforme au plan métropolitain d'aménagement et de développement; quatre d'entre elles ont reçu leur avis de conformité en 2014-2015 et la cinquième a reçu le sien le 1^{er} avril 2015.

Par ailleurs, à l'approche de la date limite du 12 mars 2014 et constatant que plusieurs MRC n'avaient pas encore procédé à la concordance de leur schéma d'aménagement avec le PMAD, le ministre s'est entendu avec des représentants métropolitains et régionaux sur un plan d'action. Cette intervention a permis l'adoption de règlements de contrôle intérimaire assurant l'application des seuils de densité résidentielle prescrits au PMAD ainsi que la protection des boisés d'intérêt métropolitain. Six MRC ont été visées par ces mesures.

En plus de soutenir financièrement les MRC du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, le MAMOT poursuit son accompagnement des MRC pour l'élaboration des plans de développement de la zone agricole. Les travaux devraient se terminer en 2015-2016.

Enfin, en appui à cette planification métropolitaine, le gouvernement applique l'orientation n° 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement. Cette orientation s'adresse aux MRC situées sur le pourtour de la Communauté métropolitaine et vise à harmoniser les planifications régionales et métropolitaines afin d'assurer un meilleur encadrement du phénomène de l'étalement urbain. En 2014-2015, 1 MRC s'est conformée à cette orientation par le moyen d'une révision de son schéma.

Renseignements personnels

Chaque année, le Ministère répond à diverses demandes provenant de citoyens ou de ses partenaires. Il doit rendre compte, dans son rapport annuel de gestion, de la diffusion qu'il fait des documents visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Pour l'exercice 2014-2015, le Ministère a reçu 197 demandes d'accès à l'information alors qu'il en avait reçu 185 en 2013-2014, ce qui représente une hausse de l'ordre de 6,5 %. Toutes les demandes reçues concernaient des documents administratifs. Parmi ces demandes, 155 ont été traitées dans un délai de 20 jours ou moins, 33 dans un délai compris entre 21 et 30 jours, et 4 dans un délai de plus de 30 jours. En date du 31 mars 2015, 5 demandes étaient en cours de traitement.

Après analyse, 95 demandes ont été acceptées totalement, 32 ont été partiellement acceptées et 23 ont été refusées. Le Ministère s'est notamment appuyé sur les dispositions suivantes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) pour restreindre l'accès total ou partiel à certains documents : restrictions au droit d'accès (articles 9 et 14), renseignements ayant des incidences sur l'économie (articles 23 et 25), renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques (articles 34, 37 et 39), protection des renseignements personnels (articles 53 et 54).

Pour l'exercice 2014-2015, aucune demande n'a fait l'objet d'une mesure d'accommodement raisonnable dans le but de faciliter l'accès aux documents à une personne handicapée et 2 demandes de révision ont été déposées auprès de la Commission d'accès à l'information, dont l'une a été retirée et l'autre est en traitement.

De plus, le Ministère a fait des présentations sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels à une soixantaine de nouveaux employés, stagiaires et étudiants. Il a également offert à ses gestionnaires des formations sur les modifications au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et leur mise en application.

Par ailleurs, le Ministère a procédé à la mise à jour de la section Diffusion de l'information dans son site Web, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Demandes d'accès aux documents reçues au cours de l'année

Traitement des demandes	2014-2015	2013-2014
Demandes en traitement à la fin de la période	5	8
Désistements	6	6
Documents non détenus	36	42
Nombre de demandes acceptées totalement	95	60
Nombre de demandes acceptées partiellement	32	36
Nombre de demandes refusées	23	33
Total	197	185

Délais de traitement des demandes d'accès aux documents reçues au cours de l'année

Traitement des demandes	2014-2015	2013-2014
Demandes traitées dans un délai de 20 jours ou moins	155	127
Demandes traitées dans un délai de 21 jours à 30 jours	33	42
Demandes traitées dans un délai de plus de 30 jours	4	8
Demandes toujours en traitement au 31 mars	5	8
Total	197	185

Dispense à l'égard des règles d'adjudication de contrats municipaux

Les règles générales qui s'appliquent en matière d'adjudication de contrats municipaux exigent que les contrats d'assurance, de construction, de services et d'approvisionnement d'une valeur de 25 000 \$ et plus soient conclus à l'issue d'une demande de soumissions. Une telle exigence vise tant les municipalités que les conférences régionales des élus, les centres locaux de développement, les sociétés de transport en commun, les communautés métropolitaines et les régies intermunicipales.

Il est toutefois possible d'accorder une dispense à l'application de ces règles lorsque les accords de libéralisation des marchés publics n'exigent pas que les appels d'offres soient publics. Cette autorisation permet soit d'accorder un contrat de gré à gré alors que les règles générales exigent une mise en concurrence, soit d'accorder un contrat à l'issue d'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite plutôt que par appel d'offres public, soit d'accorder un contrat au lauréat d'un concours d'architecture ou de design.

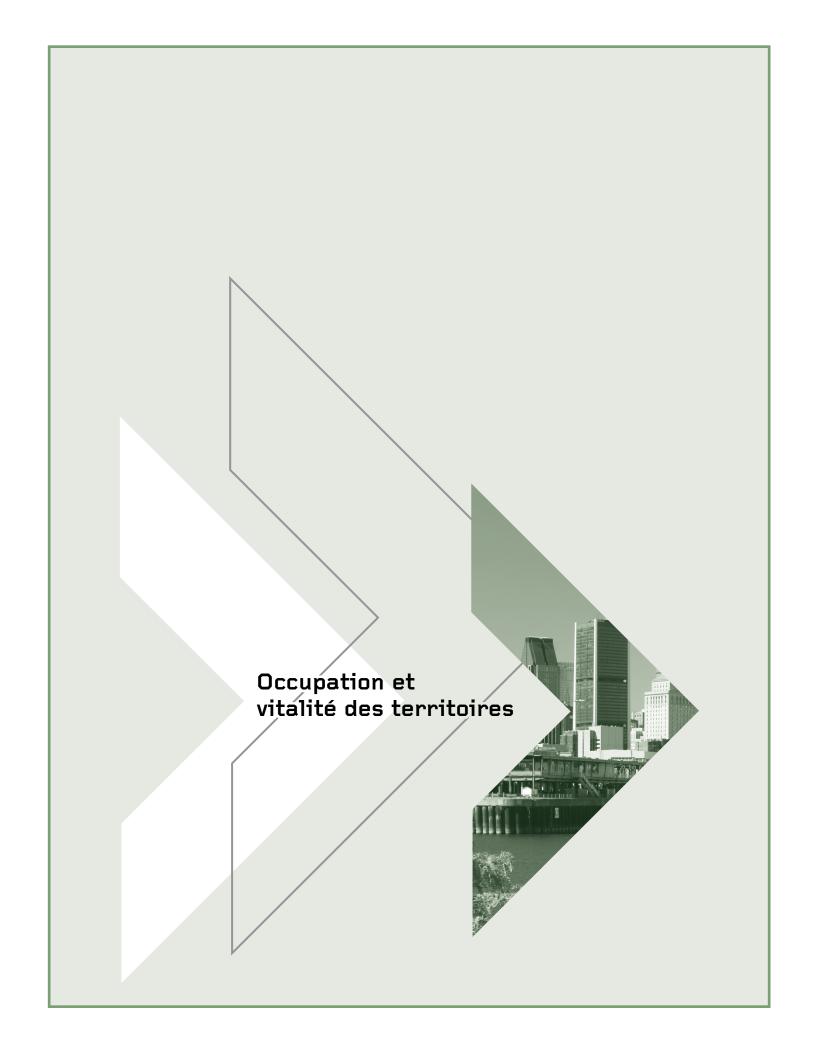
Le 9 juillet 2014, une dispense générale a été octroyée par décision ministérielle. Celle-ci permet aux municipalités et aux régies intermunicipales d'apporter des modifications à leur contrat avec une entreprise qui exploite un centre de tri, lorsque les activités de ce dernier sont compromises par la fermeture du principal conditionneur de verre au Québec et par l'effondrement du prix de revente du verre mélangé. Les conditions de cette dispense ont été exposées dans un *MuniExpress* publié sur le site du Ministère.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, 11 dispenses ont été autorisées et 12 demandes ont été refusées. Au 31 mars 2015, 7 demandes sont en cours de traitement.

Le tableau suivant indique quels organismes ont bénéficié d'une dispense, l'objet des contrats et les motifs sur lesquels s'appuie la décision.

Pouvoir de dispense exercé à l'égard du régime de contrats municipaux

Organisme autorisé	Disposition législative	Objet du contrat	Motifs pour accorder la dispense
Municipalité de Blanc-Sablon	938.1 CMQ	Travaux de pavage de rues municipales	Achat de matériaux lorsque les frais de transport ou des considérations d'ordre technique ont pour effet de limiter, sur le plan géographique, les sources d'approvisionnement disponibles
Municipalité de Bonne-Espérance	938.1 CMQ	Travaux de pavage de rues municipales	Achat de matériaux lorsque les frais de transport ou des considérations d'ordre technique ont pour effet de limiter, sur le plan géographique, les sources d'approvisionnement disponibles
Municipalité de Côte-Nord-du- Golfe-du-Saint- Laurent	938.1 CMQ	Travaux d'installation de conduites	Travaux réalisés pour le compte de tiers non visés par les accords
Municipalité de paroisse de Sainte-Perpétue	938.1 CMQ	Acquisition d'un camion incendie	Achat à des conditions exceptionnellement avantageuses
Municipalité de Saint-Aimé	938.1 CMQ	Services professionnels en ingénierie	Urgence d'effectuer les travaux
Municipalité de Sainte-Sophie	938.1 CMQ	Services professionnels en ingénierie	Poursuite d'un mandat accordé initialement dans un contrat d'urgence
Ville de Drummondville	573.3.1 LCV	Contrat relatif à la poursuite des contrats d'architecture, d'ingénierie et de gestion de projet pour la construction d'un bâtiment en vue de desservir l'Université du Québec à Trois-Rivières	Achat des plans et devis permettant à une municipalité de terminer la réalisation d'un contrat de services professionnels
Ville de Lac-Mégantic	573.3.1 LCV	Travaux de reconnexion du lien ferroviaire	Poursuite d'un contrat en cours d'exécution. Risque d'annulation des garanties obtenues
Ville de Montréal	573.3.1 LCV	Travaux de réfection des dalles extérieures du Biodôme	Risque d'annulation des garanties obtenues
Ville de Québec	573.3.1 LCV	Services professionnels en vue de prévenir les inondations printanières	Maintien de l'intégrité des biens situés près d'une rivière
Ville de Rivière-du-Loup	573.3.1 LCV	Valorisation des matières résiduelles	Contrat conclu avec un organisme à but non lucratif





Les ministères et organismes sont tenus de rendre compte dans leur rapport annuel de gestion des actions qu'ils accomplissent pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Parmi les trois avenues possibles pour la reddition de comptes, le Ministère a opté pour une section particulière dans son rapport annuel.

Résultats relatifs au Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2013-2016

Conformément à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le Ministère a rendu public, en avril 2013, son plan d'action en OVT qui couvre la période de 2013 à 2016 et qui comprend 44 actions. À la suite des changements dans l'organisation du Ministère survenus en avril 2014, la responsabilité des actions concernant l'économie sociale et la Stratégie d'intervention gouvernementale pour la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a été transférée au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

La plupart des cibles fixées pour 2014-2015 ont été atteintes et, le cas échéant, des ajustements ont été effectués. Le MAMOT présente un suivi des actions qu'il a mises en œuvre ou auxquelles il a participé en 2014-2015.

Orientation

Agir pour mieux habiter les territoires

Axe

La fierté d'appartenir à une collectivité

Mettre à profit les connaissances issues des laboratoires ruraux entrepris dans le cadre de la PNR2 [Politique nationale de la ruralité 2007-2014]

Aucune cible 2014-2015

Résultat

Production de fiches synthèses

Afin de favoriser le transfert de connaissances, la Direction du développement régional et rural a produit des fiches synthèses des laboratoires ruraux, lesquelles seront publiées sur le site du Ministère au cours de l'année 2015-2016. Les résultats des laboratoires seront consignés dans un recueil comprenant 33 fiches, qui permettra de faire connaître les facteurs de succès des projets menés. Ces projets ont couvert divers secteurs d'activité (santé, agriculture, nouvelle foresterie, etc.) et ils visaient notamment à instaurer de nouvelles approches ou de nouveaux processus en milieu rural afin qu'à terme, ils puissent être implantés ailleurs au Québec.

Élaborer la troisième Politique nationale de la ruralité (PNR3)

Cible 2014-2016 Mise en œuvre de la PNR3 [Politique nationale de la ruralité 2014-2024]

Résultat Soutien financier offert pour les pactes ruraux

La troisième politique nationale de la ruralité a été lancée le 5 décembre 2013 et elle est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2014. Au cours de l'année financière 2014-2015, 85 MRC ont reçu, en vertu de la mesure concernant les pactes ruraux, la somme totale de 34 999 321 \$ prévue à la PNR3. Quant à elles, les MRC de la région de la Capitale-Nationale ont reçu une somme du Secrétariat à la Capitale-Nationale qui relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Favoriser la participation des jeunes et des femmes aux élections municipales

Cible 2013-2015 Nouveaux projets appuyés dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets régionaux en égalité

Résultat 1 projet appuyé

En 2014-2015, 1 projet a pu être financé dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets régionaux en égalité. Une aide financière de 2 000 \$ a ainsi été octroyée à la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie.

Axe

Les relations avec les nations autochtones

Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris

Cible 2013-2016 Si le projet de loi est adopté, coordination de sa mise en œuvre

Résultat Aide financière octroyée

Conformément à la Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (chapitre G-1.04), le Gouvernement régional a soumis ses budgets de 2014 et de 2015 au ministre pour approbation et ceux-ci ont été approuvés. En 2014-2015, le Ministère a versé 2 millions de dollars d'aide financière pour la mise en œuvre du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Une représentante du gouvernement siège au conseil du Gouvernement régional.

Mettre à jour l'inventaire des ententes intercommunautaires, en collaboration avec les partenaires du MAMOT, et le transmettre aux associations municipales

Cible 2014-2015 Inventaire mis à jour et diffusé

Résultat

Compilation en voie d'être achevée

La compilation des ententes intercommunautaires est avancée puisque 10 régions ont fourni les données mises à jour. L'inventaire devrait être diffusé en 2015-2016.

Établir des mécanismes de collaboration et de concertation entre la conférence administrative régionale de la Montérégie, la MRC de Roussillon, la CRE de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la communauté mohawk de Kahnawake

Cible 2014-2015

Coordination de la mise en place des mécanismes de collaboration et de concertation

Résultats

Présentation de la planification stratégique et participation à 2 rencontres

La présentation de la planification stratégique de l'organisme de développement économique de la communauté mohawk de Kahnawake aux membres de la conférence administrative régionale de la Montérégie a été effectuée le 1^{er} octobre 2014. En 2014-2015, la Direction régionale de la Montérégie a aussi participé à 2 rencontres avec des représentants de la communauté ainsi qu'à une rencontre de concertation organisée par la Table de développement économique de Québec/Kahnawake.

Axe Les services de proximité

Attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures d'eaux usées et d'eau potable

Cible 2013-2016

Analyse et traitement des demandes d'aide financière effectués en vue d'assurer la réalisation des travaux selon les programmes en vigueur

Résultat

Analyse et traitement des demandes

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le Ministère a fait 110 promesses d'aide financière dans ses différents programmes d'infrastructure. Plus précisément, le Ministère a fait 64 promesses d'aide financière touchant 49 municipalités à l'intérieur des programmes d'infrastructure favorisant la réalisation de projets en eau potable et en eaux usées, incluant les réseaux souterrains. L'aide financière provinciale attribuée s'élève à 171,8 millions de dollars et permet l'accomplissement de travaux à hauteur de 268,6 millions de dollars.

Par l'entremise du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013, 121,8 millions de dollars ont été versés aux municipalités du Québec en 2014-2015 pour des travaux d'infrastructure. Pour l'ensemble des programmations de travaux approuvées, 85,4 % des investissements ont servi uniquement à la réalisation de travaux en eau potable, en eaux usées et en renouvellement de conduites.

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le MAMOT a approuvé 54 programmations de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018, ce qui a entraîné une contribution gouvernementale de 16,1 millions de dollars pour des travaux sur les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, incluant le renouvellement de conduites.

Attribuer de l'aide financière aux municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructures relatifs au développement nordique

Cible 2013-2016

Traitement des projets retenus dans le cadre du programme en vue d'assurer la réalisation des travaux rendus possibles par celui-ci

Résultat

Aide financière octroyée pour 3 projets

L'aide financière de 200 millions de dollars disponible pour le volet 4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités vise à permettre aux municipalités admissibles de réaliser des projets d'infrastructure qui répondent aux besoins de développement prioritaires engendrés par le déploiement du Plan Nord. En 2014-2015, 3 projets pourvus d'une autorisation préliminaire ont obtenu une promesse d'aide financière définitive. Les municipalités peuvent donc commencer leurs travaux.

Évaluer l'offre de services de proximité publics et privés dans les petites collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue

Cibles 2014-2015

Identification et documentation des expériences réussies de maintien ou de mise en place de services de proximité au Québec et ailleurs

Partage de l'information sur le panier de base et les expériences réussies avec les agents de développement et les élus de la région

Résultat

Portrait en cours d'élaboration

Le portrait des services de proximité publics et privés dans les petites collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue est en cours d'élaboration.

Axe

Le virage écoresponsable

Produire des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable

Cible 2013-2016 Guide produit et diffusé chaque année

Résultats

Élaboration de 3 guides en cours et réalisation de 2 activités de diffusion

Le rapport de recherche devant mener à la production d'un guide de bonnes pratiques sur la culture dans l'aménagement et le développement a été reçu en septembre 2014. Les travaux se sont poursuivis sur les guides concernant l'agriculture urbaine et l'aménagement écoresponsable des milieux de vie. Des travaux ont également débuté concernant un quide sur les indicateurs de développement durable.

Deux activités de diffusion du contenu des guides de la collection ont été réalisées :

- une présentation en avril 2014 sur l'aménagement et l'écomobilité lors d'une journée d'étude à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal;
- > une rencontre en mai 2014 avec les élus de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston portant sur le contenu de l'ensemble des guides.

Accompagner les municipalités dans l'élaboration de démarches intégrées de développement durable

Cible 2014-2015

Contenu ajouté au site Internet et sondage réalisé sur les démarches intégrées de développement durable des organismes municipaux et régionaux

Résultats

Contenu mis à jour et sondage réalisé

La mise à jour du contenu du site <u>www.municipalitedurable.gouv.qc.ca</u> et du Répertoire d'outils gouvernementaux pour le développement durable municipal a pris fin en novembre 2014.

Un sondage visant à documenter l'état de situation quant aux démarches de développement durable des organismes municipaux a été réalisé du 26 janvier au 10 février 2015 auprès de 1 222 organisations. Le taux de participation, basé sur le nombre d'organisations ayant répondu à toutes les questions, a été de 53 %. Un rapport présentant les résultats du sondage est en cours de rédaction.

Assurer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Cibles 2013-2016 Guides et outils mis à la disposition des municipalités

Suivi des résultats obtenus effectué et information transmise aux municipalités

Résultats

Réalisation d'un programme éducatif, publication d'articles et de vidéos, distribution de trousses d'économie d'eau et mise en place d'une équipe de soutien technique

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie en accomplissant plusieurs actions dont la réalisation du programme éducatif Fantastiko pour les élèves de 5^e année, la diffusion de bonnes pratiques au moyen d'articles et de vidéos ainsi que la distribution de plus de 15 000 trousses d'économie d'eau dans le cadre du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie.

Pour poursuivre son accompagnement des municipalités, le Ministère a mis en place en 2014 une équipe de soutien technique pour accompagner les municipalités dans leurs démarches d'économie d'eau potable.

Orientation Agir pour vivre de nos territoires

Axe

Le développement économique

Fournir un soutien technique pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif dans les milieux en revitalisation en Mauricie

Cible 2014-2015 Formation des intervenants municipaux achevée

Résultats

Lancement de la boîte à outils et formations offertes

La boîte à outils, préparée par plusieurs partenaires et lancée le 25 avril 2014, est accessible à l'adresse www.outilscollectifs.ca.

Au cours de l'année, des formations ont été offertes aux intervenants municipaux lors de différents événements par la directrice de la Coopérative de développement régional du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Coordonner les travaux du Comité sur la relance de l'activité économique dans la municipalité isolée de Gros-Mécatina

Cible 2013-2016 Coordination en continu des travaux du comité

Résultat

Coordination de 5 rencontres

Cinq rencontres ont été organisées par la Direction régionale de la Côte-Nord du MAMOT en 2014-2015 afin de coordonner les interventions interministérielles, et de soutenir et conseiller les promoteurs ainsi que la Municipalité dans le cadre de trois projets agricoles visant à diversifier l'économie de la collectivité.

Axe Les territoires à revitaliser

Déterminer la vitalité sociale des communautés par l'entremise d'un nouvel indice

Aucune cible 2014-2015

Résultats

Formations offertes, mise en ligne d'un questionnaire et début de l'analyse des résultats

Au cours de l'année, des présentations du nouvel outil de mesure de la vitalité sociale des communautés rurales de même que des formations sur celui-ci ont été offertes aux directions régionales du Ministère, aux agents de développement rural ainsi qu'à la Commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie de la Fédération québécoise des municipalités.

À partir de septembre 2014, quelque 1 000 municipalités rurales ont été invitées à compléter l'outil de mesure de la vitalité sociale des communautés à l'aide d'un questionnaire en ligne réalisé par la firme SOM. De ces 1 000 municipalités, 285 ont évalué leur vitalité sociale et obtenu leur résultat préliminaire. Au cours de l'hiver 2015, le MAMOT a commencé l'analyse des résultats de l'ensemble des municipalités et a créé, dans le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, une interface de présentation des résultats exclusive aux municipalités ayant répondu au questionnaire. Des travaux seront effectués au cours de l'année 2015-2016 pour mettre en ligne cette interface.

Soutenir la mobilisation et la concertation entre quatre municipalités dévitalisées situées au sud de la MRC de Bellechasse

Cible 2013-2016

Soutien à la mobilisation, à la concertation et à la réalisation de projets offert au sein des quatre municipalités dévitalisées

Résultat

Soutien apporté à la concertation et à la réalisation des projets

La première assemblée générale annuelle de l'organisme La Contrée en montagnes dans Bellechasse s'est déroulée le 30 avril 2014. Le 10 juin 2014, les membres du conseil d'administration ont accueilli le vice-doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design de l'Université Laval à l'occasion de l'annonce du nouveau microprogramme de deuxième cycle en gouvernance et en développement durable des collectivités. Ce microprogramme a été élaboré en partie grâce à l'expérience de la Contrée en montagnes dans Bellechasse.

Le 25 mars 2015, le conseil d'administration a adopté le troisième plan d'action annuel de l'organisme après avoir fait un bilan des actions accomplies au cours de l'année précédente. Par ailleurs, deux numéros de la publication *La Gazette de la Contrée* ont été envoyés aux résidents des quatre municipalités dévitalisées.

Un représentant de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches fait partie du comité consultatif de l'organisme.

Accroître la connaissance sur la propriété des terres situées sur le territoire municipalisé de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de mise en valeur

Cible 2014-2015 Pistes de solution et d'action définies

Résultat

Diffusion d'un bulletin d'information

En avril 2014, la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités a diffusé un bulletin d'information qui portait notamment sur le document *Portrait de la propriété des terres hors périmètre urbain et de leur utilisation en Abitibi-Témiscamingue*. L'étude concluait qu'il n'y avait pas de phénomène d'accaparement des terres en Abitibi-Témiscamingue.

Orientation Agir en synergie

Axe

La capacité d'action des collectivités

Soutenir les travaux associés à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Cibles 2013-2016 Proposition de révision de la Loi sur l'aménagement

et l'urbanisme déposée

Le cas échéant, contribution à la mise en œuvre de la Loi

en accompagnant les différents ministères et organismes concernés

Cible 2014-2015 Manuel produit et mis en ligne

Résultats

Modernisation des lois municipales à venir et boîte à outils en cours d'élaboration

Le gouvernement s'est engagé à redéfinir ses relations avec les municipalités et à réviser les lois les concernant. La démarche entreprise par le Ministère portera notamment sur les compétences municipales et elle traitera sous ce chapitre l'aménagement du territoire et l'urbanisme. La révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se situe donc maintenant dans ce cadre plus large de la modernisation des lois municipales.

Des travaux sont en cours pour produire le manuel qui a été renommé *Boîte à outils de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*. La boîte à outils devrait être prête en 2015-2016.

Contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui permettront de soutenir une urbanisation durable des territoires métropolitain et périmétropolitain en favorisant notamment le renforcement du lien entre l'aménagement et le transport et la réutilisation du tissu urbain actuel

Cible 2013-2015 Mise à jour des schémas d'aménagement et de développement

des MRC métropolitaines et des outils d'urbanisme des municipalités concernées, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Cibles 2013-2016 Mise en œuvre du PMAD par l'application des principes de

développement durable, tels que la densification du territoire et le redéveloppement du cadre bâti, qui font partie intégrante des orientations du gouvernement en matière d'aménagement

Participation aux rencontres de la TQMMAD et contribution à ses travaux, plus particulièrement en ce qui regarde l'aménagement du territoire

Résultat

Mise à jour des schémas d'aménagement et de développement des MRC en cours

Sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, la mise en œuvre du PMAD s'est poursuivie. En 2014-2015, 5 MRC sur les 14 constituant la Communauté ont rendu leur schéma d'aménagement conforme au PMAD tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Quatre d'entre elles ont reçu leur avis de conformité en 2014-2015 et la cinquième a reçu le sien le 1er avril 2015.

Pour ce qui est de la Communauté métropolitaine de Québec, 1 MRC sur 5, à savoir la MRC de La Côte-de-Beaupré, a rendu son schéma d'aménagement et de développement conforme au plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Réviser les orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Cible 2014-2015 Orientations gouvernementales révisées

Résultat

Travaux en cours pour la révision des orientations

Cinq documents d'orientation sont en cours d'élaboration. Les travaux concernant les documents d'orientation sur les glissements de terrain dans les dépôts meubles, sur les ressources minérales ainsi que sur le développement durable des milieux de vie devraient se terminer au cours de l'exercice 2015-2016. Le dernier document regroupe les thèmes de la gestion de l'urbanisation, de la mobilité durable, de la réduction des gaz à effet de serre, de la santé et des saines habitudes de vie, et de l'aménagement culturel du territoire.

Les diagnostics sont en cours d'établissement pour les documents d'orientation sur les inondations et sur le territoire et les activités agricoles.

Déposer un projet de loi-cadre sur la décentralisation

Cible 2014-2016 Le cas échéant, mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre

Résultat

Préparation d'une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional

Le Ministère n'a pas déposé de projet de loi-cadre sur la décentralisation. Il a plutôt préparé la mise en place d'une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional, décentralisée au profit de la MRC, et a contribué au projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014.

Améliorer le cadre de financement des municipalités

Cible 2013-2016 Cadre de financement des municipalités amélioré

Résultat

Conclusion d'un pacte fiscal transitoire

Un pacte fiscal transitoire d'une durée d'un an a été conclu avec des représentants municipaux le 5 novembre 2014.

Accompagner les MRC dans le développement des parcs régionaux

Cible 2013-2016

Soutien technique apporté aux MRC dans le développement des parcs régionaux

Résultat

Soutien technique assuré

Au cours de l'année 2014-2015, les directions régionales du Ministère ont continué à assurer le soutien technique aux MRC dans la création, la gestion et le développement des parcs régionaux. Ces travaux ont mené à la création de trois parcs régionaux dont deux dans la région de l'Estrie (le parc du Marécage-des-Scots et le parc du Mont-Ham) et un dans la région de la Capitale-Nationale (le parc naturel de Portneuf). Par ailleurs, les directions régionales accompagnent huit projets à l'étude en vue de la création d'autres parcs.

Axe

La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

Soutenir les travaux de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement et la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec

Cibles 2013-2016

Mise en place du comité technique Québec-CMQ et poursuite de ses travaux pour soutenir la mise en œuvre du PMAD et le travail de concertation de la TQQMAD

Organisation d'au moins deux rencontres de la TQQMAD par année

Prise en compte des enjeux métropolitains dans le cadre de la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

Soutien financier apporté à la mise en place des trames verte et bleue

Résultats

Échanges réguliers entre le Ministère et la CMQ, prise en compte des enjeux métropolitains dans la révision des orientations et somme versée pour la mise en place de la trame verte et bleue

Des échanges administratifs réguliers ont eu lieu entre la CMQ et le Ministère relativement à la mise en œuvre du PMAD.

En matière de soutien financier, le Ministère a octroyé à la CMQ la deuxième tranche de 1 975 000 \$ prévue au protocole d'entente pour la mise en place de la trame verte et bleue⁵.

Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement de la Table gouvernementale aux affaires territoriales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires

Cible 2014-2015

Le cas échéant, mode de fonctionnement précisé et nouvelles responsabilités conférées à la TGAT

Résultats

Tenue de 3 rencontres de la TGAT

La Table gouvernementale aux affaires territoriales a essentiellement pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et les organismes concernés par l'occupation et la vitalité des territoires. Trois rencontres ont eu lieu au cours de la période 2014-2015. Les éventuels changements inhérents au projet de nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional ont été au cœur des discussions.

⁵ Le concept des trames métropolitaines verte et bleue se décline en trois volets : les parcs, les réserves, les espaces verts et les milieux humides sont l'assise de la trame verte; le fleuve, les rivières et les plans d'eau sont l'assise de la trame bleue; les réseaux pédestres et cyclables assurent l'accès aux trames verte et bleue et les relient.

Mettre à la disposition des ministres responsables des régions [MRR] un outil de suivi régional de l'occupation et de la vitalité des territoires

Cible 2014-2015 Élaboration d'un outil de suivi des enjeux régionaux en OVT à l'intention des MRR

Résultats

Actualisation du contenu des cahiers d'information et remise de divers documents

Les directions régionales du Ministère produisent et mettent à jour tous les deux mois des cahiers d'information régionaux destinés au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Ces cahiers constituent des outils de connaissance et de suivi des enjeux régionaux. Selon les besoins, ils sont remis aux ministres responsables des régions.

Au cours de 2014-2015, un exercice global d'actualisation du contenu de ces cahiers a été fait pour mettre l'accent sur les données les plus récentes et présenter du contenu relatif au projet de nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional proposé dans le pacte fiscal transitoire.

Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement des conférences administratives régionales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires

Cible 2014-2015 Projet de décret sur le rôle des CAR déposé au Conseil des ministres

Résultats

2 initiatives réalisées

Certaines initiatives portées par les CAR vont dans le sens d'une bonification de leurs responsabilités. Par exemple, en décembre 2014, la CAR de Lanaudière a entrepris de dresser un portrait des impacts du projet de nouvelle gouvernance municipale sur les rôles et mandats des ministères et organismes concernés de la région.

Par ailleurs, dans une lettre datée du 21 octobre 2014 adressée au président de la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le premier ministre mandatait ce dernier pour organiser et pour tenir un sommet économique régional au Saguenay–Lac-Saint-Jean en collaboration avec le ministère du Conseil exécutif et son adjoint parlementaire pour la région.

Soutenir la réalisation d'un projet pilote portant sur les responsabilités et les activités gouvernementales en matière de loisir et de sport au Centre-du-Québec

Cibles 2013-2015 Soutien à la réalisation du projet pilote

Transfert de l'expertise réalisé

Résultat

Bilan de l'entente dressé

L'Entente spécifique portant sur la régionalisation et le développement du loisir et du sport au Centre-du-Québec 2011-2014 a pris fin à l'automne 2014. Un bilan de l'entente a été dressé et approuvé par le Carrefour régional d'intervention en loisir et en sport au mois d'octobre 2014. Un représentant de la direction régionale du Centre-du-Québec du Ministère siège au comité de gestion de l'entente et a ainsi participé à la réalisation de ce bilan.

Coprésider les travaux du Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord

Aucune cible 2014-2015

Résultats

Tenue de 3 rencontres

En 2014-2015, 3 rencontres du Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord ont eu lieu. Une des rencontres a permis à une compagnie minière de présenter son projet de construction d'une troisième voie ferrée et des travaux à réaliser en ce sens. Les deux autres rencontres avaient pour objectifs de soutenir et d'accompagner la Ville de Sept-Îles, de même que l'organisme Développement économique Sept-Îles, dans l'élaboration et la planification de l'aménagement de son territoire. Ces rencontres visaient aussi à coordonner les interventions interministérielles pour assurer la cohérence des actions gouvernementales.

Suivi des actions pour la région métropolitaine de Montréal

Au moment de l'élaboration du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2013-2016 du MAMOT, le Secrétariat à la région métropolitaine relevait du ministère du Conseil exécutif; il n'a été adjoint au Ministère qu'en avril 2014. Aussi le plan d'action du MAMOT ne contient-il aucune action sous la responsabilité du Secrétariat. Toutefois, ce dernier réalise des actions qui favorisent l'occupation et la vitalité du territoire de la région métropolitaine de Montréal. Voici les principales réalisations pour la métropole en 2014-2015.

Soutenir la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal

Le Ministère a octroyé une aide financière de 9 475 000 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal pour soutenir la mise en œuvre de son PMAD. Cette somme se répartit comme suit : 4 043 133 \$ pour le sentier cyclable et pédestre Oka–Mont-Saint-Hilaire, 5 394 367 \$ pour la trame verte et bleue et 37 500 \$ pour les plans de développement de la zone agricole.

Soutenir la revitalisation urbaine intégrée dans les grandes villes de la métropole

Dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, une aide financière de 2 150 000 \$ a été accordée à la Ville de Montréal pour soutenir 8 démarches de revitalisation urbaine intégrée. Ayant mis en œuvre l'entente selon les années civiles, la Ville a terminé ces projets en décembre 2014.

Soutenir les grappes métropolitaines

Dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, une aide financière de 780 000 \$ a été octroyée pour le financement des activités de 7 grappes métropolitaines : TechnoMontréal, Montréal InVivo, Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, AluQuébec, Aéro Montréal, Écotech Québec et CargoM. Une aide de 50 000 \$ a également été accordée pour le démarrage d'une nouvelle grappe, la grappe mode, qui déposera son plan d'action stratégique en 2015-2016.





Les conférences régionales des élus (CRE) ont l'obligation de produire un rapport d'activité pour chaque exercice financier et de le présenter au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui en fait le dépôt à l'Assemblée nationale. Le rapport annuel de gestion du Ministère intègre des renseignements contenus dans ces rapports d'activité. Les rapports pour l'année 2013-2014 ont été déposés à l'Assemblée nationale à l'automne 2014.

Il est à noter que le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, prévoit l'abolition des CRE.

NOTE : Ce projet de loi a été adopté le 20 avril 2015.

Composition et mission

Instance régionale de concertation et de planification, la CRE, en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, était l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire ou la communauté qu'elle représentait. Elle était composée d'élus municipaux qui se sont adjoint des représentants des divers secteurs socioéconomiques et des communautés autochtones.

La CRE avait pour mission de promouvoir et de soutenir le développement régional dans tous les secteurs d'activité, de favoriser la concertation entre les intervenants socioéconomiques du milieu et d'assumer la planification du développement régional.

Mandats

Les principaux mandats des CRE étaient les suivants :

- favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour la région en tenant compte, en priorité, de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique;
- > donner des avis au ministre sur le développement de la région;
- conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement ou pour l'adaptation de l'action gouvernementale aux spécificités régionales;
- exécuter tout autre mandat que leur confie le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Répartition

Toujours en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une CRE était instituée sur le territoire de chacune des 17 régions administratives du Québec. Toutefois, pour la Montérégie, trois CRE ont été instituées : une pour l'agglomération de Longueuil et deux pour les secteurs est (Montérégie-Est) et ouest (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent) de la région. Dans le Nord-du-Québec, les compétences d'une CRE étaient partagées entre l'Administration régionale Baie-James, le Gouvernement de la nation crie et l'Administration régionale Kativik. Cela portait à 21 le nombre de CRE sur le territoire du Québec. De plus, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James était réputé agir à titre de CRE.

Financement

Le gouvernement du Québec a assuré le financement des activités des CRE au moyen du Fonds de développement régional. Ce fonds était affecté au financement du fonctionnement des CRE, à celui des mesures prévues dans les ententes spécifiques de même qu'au financement de toute autre activité exercée par une CRE. Les crédits non utilisés de ce fonds spécial ne se périmaient pas au terme de l'année financière et les versements aux CRE se sont faits par avances de fonds, sur demande de la CRE à la direction régionale du Ministère. Le Fonds de développement régional permettait aux CRE d'intervenir dans divers secteurs stratégiques de développement, que ce soit sur le plan économique, social ou culturel.

En 2014-2015, le Fonds de développement régional était doté d'une enveloppe de 46,1 millions de dollars. Notons que le financement accordé à l'Administration régionale Kativik est inclus dans l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik et qu'aucune enveloppe du Fonds n'était prévue pour le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, dont le financement provient d'autres sources.

Principales activités en 2014-2015

Au moment de la signature du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale, le 5 novembre 2014, le gouvernement a annoncé son intention d'abolir les CRE et de transférer aux MRC leurs responsabilités en matière de développement régional. Les modifications législatives nécessaires à la réalisation de cette volonté ont été incluses dans le projet de loi no 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, présenté à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014.

NOTE: Le projet de loi ayant été adopté en avril 2015, les CRE ont poursuivi en 2014-2015 leurs activités de concertation et de mise en œuvre de priorités régionales par le soutien à divers projets ainsi que par la conclusion d'ententes spécifiques avec des ministères et organismes du gouvernement et d'autres partenaires. À cet effet, elles ont conclu au total 20 ententes, soit 19 ententes spécifiques et 1 avenant, avec leurs partenaires régionaux et gouvernementaux. Ces ententes représentent des investissements totaux de près de 11 millions de dollars. Elles s'inscrivent principalement dans le domaine de l'économie sociale (11 ententes) mais aussi dans les domaines de la pratique artistique (2 ententes), du tourisme, de la persévérance scolaire, de l'égalité entre les hommes et les femmes, du développement social, de l'agroalimentaire, du développement de la filière du bois et des paysages.

